

FDJ

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
30 JUIN 2020**

SOMMAIRE

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 30 juillet 2020

Madame Stéphane Pallez
Présidente directrice générale

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

30 JUIN 2020

1 FAITS MARQUANTS	5
1.1 EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE – ENTREE EN VIGUEUR DU NOUVEAU CADRE FISCAL DEFINI PAR LA LOI 2019-486 DU 22 MAI 2019, DITE « LOI PACTE »	5
1.2 CRISE SANITAIRE COVID-19 ET CONSEQUENCES	7
2 RESULTATS DU GROUPE	10
2.1 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	10
2.2 INFORMATION SECTORIELLE	14
2.3 EVOLUTION ET STRUCTURE DU BILAN DU GROUPE	16
3 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE GROUPE SUR LE SECOND SEMESTRE 2020 – PERSPECTIVES	17
4 PARTIES LIEES	19
5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	19

1 Faits marquants

1.1 Evolution du cadre réglementaire – Entrée en vigueur du nouveau cadre fiscal défini par la loi 2019-486 du 22 mai 2019, dite « loi Pacte »

FDJ est titulaire de droits exclusifs pour ses activités de jeux de loterie (de tirage et instantanés) commercialisés en point de vente et en ligne et de paris sportifs commercialisés en point de vente et exerce, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, ses activités de paris sportifs en ligne dans un cadre ouvert à la concurrence d'autres opérateurs agréés.

La loi Pacte, tout en confortant le périmètre des droits exclusifs d'exploitation de FDJ, a opéré une profonde refonte du cadre réglementaire applicable au secteur des jeux d'argent et de hasard :

- Elle a notamment modifié la fiscalité sur les jeux d'argent, en prévoyant un changement d'assiette des prélèvements publics applicables à la loterie et aux paris sportifs, en ligne comme en réseau physique de distribution, applicable depuis le 1^{er} janvier 2020. A présent, ces prélèvements sont assis sur le Produit Brut des Jeux (PBJ)¹ et non plus les mises².
- Elle a par ailleurs prévu la clôture, à compter du 1^{er} janvier 2020, des fonds de contrepartie, fonds permanent et fonds de réserve (à l'exception des lots et gains de premier rang de répartition de certains jeux, qui sont remis en jeu), dont les sommes, déduction faite des acomptes versés, devront être reversées à l'Etat avant une date fixée par décret et au plus tard le 30 décembre 2022. Suite à la suppression des fonds de contrepartie, le risque de contrepartie de certains jeux de loterie est désormais assuré par une police d'assurance souscrite par FDJ dans le cadre d'un contrat annuel auprès de plusieurs compagnies d'assurance pour des risques cumulés de contrepartie des jeux de loterie d'un montant unitaire maximum de 100 M€ et total annuel de 150 M€, sous réserve de certaines conditions et d'une franchise annuelle de 6 M€.

Les lots non réclamés sont dorénavant tous versés à l'État chaque année, à l'exception des lots et gains de premier rang de répartition de certains jeux, qui sont remis en jeu.

L'ordonnance prise en application de la loi Pacte a fixé la durée d'exploitation par FDJ des droits exclusifs à 25 ans. Par conséquent, un actif incorporel, correspondant à la sécurisation de ces droits et amorti à compter du 23 mai 2019, date de promulgation de la réforme par la loi Pacte, ainsi qu'une dette envers l'Etat à due concurrence ont été enregistrés dans les comptes dès le 30 juin 2019. Le décret en Conseil d'Etat du 17 octobre 2019 approuvant le cahier des charges a fixé, après avis conforme de la Commission des participations et des transferts, le montant de la contrepartie financière due par la société à 380 M€. Cette contrepartie a été payée le 21 avril 2020, concomitamment au tirage du prêt ayant servi à la financer.

FDJ a en effet signé, le 1^{er} avril 2020, auprès de cinq établissements bancaires français, un crédit syndiqué de 380 M€, à taux variable, amortissable linéairement sur 20 ans. Le financement a été coordonné par la Caisse d'Epargne Ile de France en qualité de co-arrangeur mandaté et agent, avec la BRED, la Caisse d'Epargne Hauts de France, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France et le Crédit Lyonnais en qualité de co-arrangeurs mandatés.

¹ Produit Brut des Jeux (PBJ) : mises nettes de la part affectée aux gagnants

² à l'exception des territoires suivants : Polynésie Française, Principauté de Monaco, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon

Par ailleurs, les Taux de Retour aux Joueurs (TRJ)³ sont définis par fourchette, avec un taux plancher et un taux plafond, pour chacune des catégories de jeux suivantes :

- jeux de tirage traditionnels dont le premier rang de gains est réparti en la forme mutuelle⁴ (Loto® et Euromillions) ;
- autres jeux de loterie ;
- paris sportifs en point de vente ;
- paris sportifs en ligne.

Une évolution du TRJ a désormais une incidence sur le Produit Net des Jeux (PNJ)⁵, quelle que soit la gamme de jeu concernée.

A TRJ constants, le taux de PNJ, ramené à un pourcentage des mises, reste néanmoins relativement proche de celui qui prévalait auparavant, comme l'illustrent les tableaux ci-dessous pour quatre des six familles de jeux ayant un montant de mises supérieur au milliard d'euros :

	TRJ*	PNJ jusqu'au 31.12.19	PNJ à compter du 01.01.20
Loto®	55,35%	12,60%	11,91%
Euromillions	50,00%	12,60%	13,33%
Amigo	67,55%	11,30%	12,03%
Cash	71,00%	10,90%	10,75%

* TRJ théoriques fixés aux termes d'un arrêté de répartition des mises en date du 9 mars 2006 modifié

Les taux de TVA restent inchangés.

Les prélèvements publics sont dorénavant tous versés à un rythme mensuel.

Comparaison des exercices : retraitement relatif au nouveau cadre fiscal applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et prise en compte de l'acquisition de Sporting Group sur une année pleine.

Dans un souci de comparabilité des indicateurs financiers clés, le tableau ci-dessous présente le détail des mises à l'EBITDA⁶ au 30 juin 2019 retraité des éléments suivants :

- impacts liés au nouveau cadre fiscal applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- impact en année pleine de l'activité de Sporting Group, dont l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe est effective depuis le 30 mai 2019.

³ Taux de Retour aux Joueurs (TRJ) : part des mises affectée aux gagnants

⁴ Répartition des gains de premier rang entre les gagnants

⁵ Produit Net des Jeux (PNJ) : mises nettes de la part affectée aux gagnants, des prélèvements publics et des dotations structurelles aux fonds de contrepartie, auxquelles s'ajoute le revenu généré par l'activité B2C de Sporting Group (spread betting ou paris à fourchettes, fixed odds bettings ou paris à cotes fixes)

⁶ L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements

M€	30.06.2019 Publié	Promo- tions	Nouveau cadre fiscal	Dotation structurelle aux fonds & écarts de contrepartie	Lots en nature	Prime d'assurance	Sporting Group (année pleine)	30.06.2019 Retraité
Mises	8 420,0						33,8	8 453,7
Produit brut des jeux (PBJ)	2 663,0	-8,9					0,1	2 654,2
Produit net des jeux (PNJ)	933,4	-8,9	4,9	39,1			7,3	975,8
Chiffre d'affaires	944,0	-8,9	4,9	39,1	0,0	0,0	16,0	995,1
Coûts des ventes	-582,9						-2,1	-585,0
Coûts marketing et communication	-138,1				-0,4		-11,6	-150,1
Coûts administratifs et généraux	-85,6					-1,2	-7,0	-93,9
Autres produits / charges d'exploitation	-1,5						0,1	-1,4
Résultat opérationnel courant	135,9	-8,9	4,9	39,1	-0,4	-1,2	-4,5	164,8
EBITDA	177,1	-8,9	4,9	39,1	-0,4	-1,2	-2,6	207,9

Le tableau ci-dessous présente les retraitements par activité :

EBITDA 30.06.2019 Publié	177,1
Loterie	12,0
Sport	22,8
Activités adjacentes / Holding	-3,9
EBITDA 30.06.2019 Retraité	207,9

1.2 Crise sanitaire Covid-19 et conséquences

Période de confinement – du 17 mars au 11 mai

Le groupe FDJ a, comme toutes les entreprises, été confronté sur le 1^{er} semestre 2020 à une crise sanitaire sans précédent face à laquelle il a fait preuve de réactivité, de solidité et de solidarité.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus Covid-19, il a, dès mi-février, déclenché son plan de continuité de l'activité afin de garantir les meilleures conditions de sécurité et de travail à ses collaborateurs, dont la très grande majorité a pu télétravailler, et de maintenir la continuité de son exploitation, notamment au niveau de ses systèmes d'information et de sa chaîne logistique.

La bonne dynamique de début d'année, avec une croissance des mises supérieure à 5% jusqu'à mi-mars, a été stoppée par les conséquences du confinement consécutif à l'épidémie de Covid-19, annoncé le 16 mars avec effet le 17 mars. Les mises ont reculé sur l'ensemble des secteurs, loterie, paris sportifs, ainsi que sur les activités du Groupe à l'international.

Sur la loterie, le jeu Amigo a été suspendu à partir du 19 mars. Les mises sur les autres jeux de loterie enregistrent un recul d'environ 40% par rapport à la même période 2019, la croissance des mises sur la loterie digitale ne compensant que très partiellement la baisse d'activité en point de vente.

La réduction de l'offre sur les paris sportifs a été constatée dès le 9 mars, suite à l'annulation de pratiquement la totalité des compétitions, donnant lieu à une baisse des paris sportifs de plus de 90% sur la période.

Au total, l'impact sur la période de confinement est une baisse de près de 60% des mises du Groupe comparativement à la même période de 2019. Cette tendance se traduit par une réduction mécanique du chiffre d'affaires à hauteur de 200 M€, en partie compensée par une baisse de la composante variable des coûts des ventes pour 100 M€, correspondant principalement à la réduction de la rémunération des intermédiaires de vente. En conséquence, l'impact sur l'EBITDA du Groupe est estimé à environ 100 M€ sur les deux mois de confinement, hors effet du plan d'économies mis en place par ailleurs (voir ci-dessous).

Post-confinement – du 11 mai au 30 juin

Une reprise progressive de l'activité est observée à compter du déconfinement. Celle-ci est accélérée pour l'activité Loterie par le retour du jeu Amigo en point de vente à partir du 8 juin, et pour l'activité paris sportifs, par la reprise d'un certain nombre de compétitions de football en Europe avec la retour de la Bundesliga à compter du 15 mai, suivie par d'autres championnats européens majeurs (Liga espagnole le 11 juin, Premier League anglaise le 17 juin et Série A italienne le 20 juin). La saison en cours du championnat de France de football est définitivement suspendue, et l'Euro 2020, initialement prévu en juin, est repoussé à 2021. La reprise des autres sports « majeurs » (tennis, NBA, rugby) ne sera effective qu'à partir du second semestre.

Sur la période du 11 mai au 30 juin, les mises de la Loterie affichent un repli inférieur à 10% par rapport à la même période 2019, voire une quasi-stabilité si l'on retire l'impact du jeu Amigo qui n'a redémarré qu'à compter du 8 juin 2020. Du fait d'un redémarrage progressif des compétitions sur la période, les mises des paris sportifs affichent de leur côté une baisse de plus de 20% comparativement à la même période 2019.

Si les mises du Groupe affichent sur la période post-confinement un retrait d'environ 10% par rapport à la même période 2019, elles ont retrouvé sur les semaines d'activité à partir de mi-juin 2020 un niveau globalement comparable à celui constaté à la même période l'an dernier.

Plan d'économies

Le Groupe a mis en oeuvre dès fin mars un plan d'économies de plus de 80 M€ afin de compenser une partie de la perte d'EBITDA subie sur l'exercice. Ce plan n'obère pas la capacité du Groupe à actionner les différents leviers qui soutiennent la reprise d'activité. Au 30 juin 2020, les économies réalisées atteignent plus des deux-tiers du plan total, et sont en ligne avec les projections établies. La réduction des dépenses publi-promotionnelles, et en premier lieu du plan média sur le premier semestre, représente la majorité de ces économies. Une réduction des dépenses de fonctionnement (frais de déplacement, honoraires et communication) est par ailleurs menée, ainsi qu'un allègement temporaire du dispositif d'animation commerciale.

Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation effectués dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 ont fait apparaître des pertes de valeur sur certains actifs du Groupe. Au 30 juin 2020, la valeur d'utilité de l'UGT Sporting Group a été évaluée à 60 M€ pour un montant d'actif net de 83,5 M€, conduisant à la constatation en Autres charges opérationnelles non courantes d'une dépréciation des écarts d'acquisition de 23,5 M€, soit 26 M€.

Mesures de solidarité et de protection

Le Groupe s'est montré solidaire avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Afin de soutenir son réseau de détaillants pendant le confinement, FDJ a mis en place des mesures d'accompagnement, adaptées à la situation de chacun, avec notamment une suspension des prélèvements financiers pour les points de vente fermés, et une gestion assouplie des prélèvements pour les détaillants restés ouverts. Les prélèvements ont repris à l'issue de la période de confinement, dans le respect du calendrier du rééchelonnement, et sans incidence sur la recouvrabilité de ces créances. Par ailleurs, les dates limites de paiement des gains ont été repoussées de sorte que les gagnants ont pu se faire payer leurs gains à l'issue de la période de confinement. Enfin, entreprise citoyenne et solidaire, FDJ a apporté sa contribution à l'effort national dans la lutte contre la Covid-19, avec notamment un don d'1 M€ versés à la cause « Tous unis contre le virus », menée par la Fondation de France, l'AP-HP et l'Institut Pasteur.

Les actions de solidarité, de protection et de sensibilisation suivantes ont par ailleurs été menées :

- Solidarité avec les salariés : maintien de rémunération pour l'ensemble des salariés ;
- Solidarité nationale : dons FDJ et collaborateurs (don de jours de congés) ;
- Equipement des collaborateurs (gel, masques) en cohérence avec les directives des pouvoirs publics ;
- Recours au télétravail en très grande majorité pendant et après la période de confinement ;
- Distribution gratuite de masques dans l'ensemble du réseau de distribution ;
- Communication auprès des clients pour limiter les déplacements en point de vente durant le confinement.

Les coûts (4 M€) engagés en lien direct avec ces mesures de solidarité et de protection (actions de générosité, protection des salariés et du réseau de point de vente) ont été comptabilisés en résultat courant au 30 juin 2020.

Solidité financière

La situation financière du Groupe est restée solide sur cette période, avec une trésorerie mobilisable à court terme de plus 800 M€ à fin juin 2020. Elle est confortée par la mise en place de lignes de crédit confirmées non utilisées à hauteur de 300 M€.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas demandé à bénéficier des dispositifs publics de soutien financier ou d'activité partielle mis en place par l'Etat français.

Compte tenu des incertitudes engendrées par cette crise majeure, le montant de la distribution de dividendes a été révisé à la baisse de 30%. Un dividende de 86 millions d'euros (0,45 euro par action) au titre de l'exercice 2019 a ainsi été entériné par l'Assemblée Générale du 18 juin 2020, et versé en date du 30 juin 2020.

2 Résultats du Groupe

2.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

M€	30.06.2020	30.06.2019 Publié	Variation vs N-1 Publié		30.06.2019 Retraité ⁽¹⁾	Variation vs N-1 Retraité	
Mises	6 898,4	8 420,0	-1 521,6	-18,1%	8 453,7	-1 555,4	-18,4%
Part revenant aux gagnants	-4 645,5	-5 756,9	1 111,4	-19,3%	-5 799,5	1 154,0	-19,9%
Produit brut des jeux (PBJ)	2 252,8	2 663,0	-410,2	-15,4%	2 654,2	-401,4	-15,1%
Prélèvements publics	-1 429,8	-1 692,4	262,6	-15,5%	-1 687,5	257,7	-15,3%
Dotations structurelles aux fonds de contrepartie	0,0	-39,1	39,1	N/A	0,0	0,0	N/A
Autres activités paris sportifs	6,0	1,9	4,1	N/A	9,1	-3,1	-34,2%
Produit net des jeux (PNJ)	829,0	933,4	-104,4	-11,2%	975,8	-146,8	-15,0%
Produit des autres activités	19,7	10,5	9,1	86,3%	19,3	0,3	1,8%
Chiffre d'affaires	848,6	944,0	-95,3	-10,1%	995,1	-146,5	-14,7%
Coûts des ventes	-481,9	-582,9	101,0	-17,3%	-585,0	103,0	-17,6%
Coûts marketing et communication	-147,5	-138,1	-9,4	6,8%	-150,1	2,6	-1,7%
Coûts administratifs et généraux	-87,0	-85,6	-1,3	1,6%	-93,9	6,9	-7,3%
Autres produits / charges opérationnels	-8,5	-1,5	-7,0	N/A	-1,4	-7,0	N/A
Résultat opérationnel courant	123,8	135,9	-12,1	-8,9%	164,8	-41,0	-24,9%
EBITDA	173,9	177,1	-3,2	-1,8%	207,9	-34,0	-16,4%
Résultat opérationnel	93,7	128,7	-35,0	-27,2%			
Résultat financier	-5,2	10,9	-16,1	N/A			
QP dans le résultat des entreprises associées	0,5	0,6	-0,1	-12,9%			
Impôt sur le résultat	-38,8	-44,4	5,6	-12,6%			
Résultat net	50,2	95,8	-45,6	-47,6%			

Mises

Les mises du Groupe s'élèvent à 6 898,4 M€, en baisse de 18,4% par rapport au 30 juin 2019 retraits.

L'évolution des mises par gamme est la suivante :

M€	30.06.2020	30.06.2019 Publié	Variation vs N-1		30.06.2019 Retraité ⁽¹⁾	Variation vs N-1	
Jeux instantanés	3 558,1	4 011,6	-453,5	-11,3%	4 011,6	-453,5	-11,3%
Jeux de tirage	2 218,6	2 598,0	-379,4	-14,6%	2 598,0	-379,4	-14,6%
Loterie	5 776,7	6 609,5	-832,9	-12,6%	6 609,5	-832,9	-12,6%
Sport	1 107,9	1 810,4	-702,6	-38,8%	1 810,4	-702,6	-38,8%
Autres ⁽²⁾	13,8	0,0	13,8	N/A	33,8	-20,0	-59,1%
Mises	6 898,4	8 420,0	-1 521,6	-18,1%	8 453,7	-1 555,4	-18,4%
<i>dont mises numérisées</i>	<i>1 390,6</i>	<i>1 652,3</i>	<i>-261,7</i>	<i>-15,8%</i>	<i>1 652,3</i>	<i>-261,7</i>	<i>-15,8%</i>

⁽¹⁾ retraits de la nouvelle fiscalité applicable au 1^{er} janvier 2020 et de Sporting Group en année pleine

⁽²⁾ offre de paris sportifs classiques (« fixed odds ») proposée par Sporting Group

❖ Loterie (-833 M€ ; -12,6%)

Les mises des jeux de loterie affichent une baisse de 12,6% comparativement à 2019.

Les jeux instantanés voient leurs mises diminuer sur la période de 11,3% vs 2019 pour s'établir à 3,6 Mds€. La forte baisse de fréquentation en point de vente pendant la période de confinement explique cette tendance. La croissance des mises digitales constatée sur le semestre ne compense que très partiellement le repli constaté sur l'activité en point de vente. Tous les segments de jeux instantanés ont été impactés. Les jeux à 5€ et plus sont ceux qui résistent le mieux, soutenus notamment par les lancements des jeux Trésor des Pyramides et Monopoly début 2020. Du fait du contexte général, les relancements de jeux instantanés initialement prévus sur la deuxième partie du premier semestre 2020 ont été repoussés au second semestre (Mots Croisés dont le relancement était prévu en avril a été décalé en octobre, Dédé a été décalé de juin à juillet).

Les jeux de tirage voient leurs mises diminuer de 14,6% vs le 1^{er} semestre 2019 pour s'établir à 2,2 Mds€. La variation à la baisse des mises sur le jeu Amigo (-44,6% vs 2019) explique la majorité de cette diminution, le jeu ayant été suspendu entre le 19 mars et le 8 juin 2020 afin de limiter le stationnement en point de vente. Hors Amigo, la performance des jeux de tirage sur le semestre est quasi stable à 1,8 Md€ (-1,7% vs 2019), portée par les mises digitales qui progressent fortement sur la période, ainsi que par le succès du relancement du Loto® opéré fin 2019, avec la mise en place de l'option 2nd tirage, dont les mises progressent de plus de 10 % vs 2019. Les mises Euromillions, outre le contexte sanitaire, ont pâti d'un nombre réduit de jackpots élevés sur le premier semestre 2020 comparativement à 2019.

❖ Sport (-703 M€ ; -38,8%)

Après un début d'exercice en ligne avec les objectifs, les mises paris sportifs ont subi l'annulation progressive de pratiquement la totalité des compétitions sportives à compter de la mi-mars 2020 et ressortent en baisse de 703 M€ sur le semestre comparativement à 2019 (-38,8%). Cette tendance s'observe à la fois sur l'activité en point de vente et dans une moindre mesure sur l'activité en ligne.

Aucune compétition sportive « majeure » n'a été maintenue pendant la durée de confinement, asséchant par conséquent l'offre de paris. Sur cette période, les seules compétitions disponibles ouvertes au paris ont été le championnat et la coupe de Biélorussie (football), ainsi que le championnat de football coréen et le KBO Coréen (baseball).

La période post-confinement voit progressivement reprendre les compétitions sportives, notamment de football avec la reprise de la Bundesliga à compter du 15 mai, suivie par d'autres championnats européens majeurs (Liga espagnole le 11 juin, Premier League anglaise le 17 juin et Série A italienne le 20 juin). La saison en cours du championnat de France de football est définitivement suspendue, et l'Euro 2020 initialement prévu en juin est repoussé à 2021. La reprise des autres sports « majeurs » (tennis, basket, rugby) ne se fera qu'à partir du second semestre 2020.

Le 1^{er} semestre 2020 a vu le lancement de l'offre de « Cash out » (février 2020), ainsi que l'étoffement de l'offre streaming en ligne. Les nouvelles offres de jeu Loto Foot 8 et 12 ont été lancées à compter du 11 mai 2020. Le Groupe a par ailleurs accompagné la reprise d'activité du sport par une campagne media « Signez votre retour », ainsi que par le lancement du nouveau site Web Parions Sport en ligne.

❖ Mises numérisées

Les mises numérisées diminuent sur la période (-15,8%), impactées par la baisse des mises digitales sur le sport. Cet effet est partiellement compensé par l'augmentation des mises digitales sur les jeux de Loterie. A fin juin 2020, les mises numérisées représentent 20,2 % des mises totales (vs 19,6 % fin 2019), dépassant l'objectif de 20 % de mises numérisées en 2020.

Produit Net des Jeux (PNJ)

Le **Produit Net des Jeux (PNJ)** correspond aux mises des joueurs, minorées des gains reversés ou à verser aux joueurs, et des prélèvements publics. Il intègre également le revenu généré par l'activité B2C⁷ de Sporting Group (*spread betting ou paris à fourchette⁸, fixed odds betting ou paris à cotes fixes*).

La **part revenant aux gagnants** s'élève à 4,6 Mds€ à fin juin 2020 (-19,9% vs 2019 retraité). Le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ) moyen de la période s'établit ainsi à 67,3%, comparativement 68,6% au 30 juin 2019 retraité. La baisse du TRJ moyen est principalement liée à un effet mix qui voit les mises loterie représenter sur le semestre une plus forte proportion des mises du Groupe comparativement aux paris sportifs. De plus, le TRJ des paris sportifs ressort en baisse sur le 1^{er} semestre 2020 du fait de résultat sportifs inattendus.

Le **Produit Brut des Jeux (PBJ)** s'élève à 2 253 M€ à fin juin 2020 (-15,1% vs 2019 retraité).

Les **prélèvements publics** s'établissent à 1 430 M€, en baisse de 15,3% (-258 M€) par rapport au 30 juin 2019 retraité. Leur variation suit celle du PBJ, l'assiette de leur calcul dans le nouveau cadre fiscal.

La disparition du fonds de contrepartie à compter du 1^{er} janvier 2020 faisant suite à l'adoption de la loi Pacte implique la disparition des **dotations structurelles aux fonds de contrepartie** afférente comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe jusqu'à fin 2019. L'impact à fin juin 2020 est positif à hauteur de 39,1 M€ par rapport au 30 juin 2019 publié (neutre vs 30 juin 2019 retraité).

Les **autres activités de paris sportifs** intègrent la composante « spread betting » de l'activité B2C de Sporting Group. Cette activité ressort en baisse de 34,2% au 30 juin 2020 comparativement au 30 juin 2019 retraité, subissant l'annulation de pratiquement la totalité des compétitions sportives pendant plusieurs mois.

Le **Produit Net des Jeux** constitue la rémunération du groupe FDJ sur ses activités des jeux. Il atteint 829 M€ en baisse de 147 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité (-15%).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut le Produit Net des Jeux (PNJ), le **Produit des autres activités** qui correspondent principalement aux ventes de prestations de maintenance et de développement de logiciels ainsi que la fourniture de services aux opérateurs de paris sportifs de l'activité B2B⁹ à l'international. Les produits des autres activités atteignent 19,7 M€ au 30 juin 2020, en progression de 0,3M€ (+1,8%) comparativement au 30 juin 2019 retraité.

⁷ B2C désigne les activités commerciales et marketing réalisées pour les consommateurs finaux

⁸ Le spread betting consiste à pronostiquer si un nombre d'actions (ou faits de match) durant une rencontre sera inférieur ou supérieur à une fourchette d'actions (spread) fixée par le coteur.

⁹ B2B désigne les activités commerciales et marketing réalisées entre entreprises

Le **chiffre d'affaires** du Groupe s'établit ainsi à 848,6 M€ à fin juin 2020, en retrait de 146,5 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité (-14,7%).

Résultat Opérationnel Courant (ROC) / EBITDA

Les **coûts des ventes** s'établit à 481,9 M€ au 30 juin 2020, en baisse de 103,0 M€ (-17,6%) comparativement au 30 juin 2019 retraité. Il est constitué à hauteur de 336,4 M€ de la rémunération des détaillants, en baisse de 88,0 M€ par rapport au 30 juin 2019 publié et retraité (-20,7%), dont le niveau évolue mécaniquement avec les mises réseau de la période (-20,8%). Les autres coûts des ventes baissent à hauteur de 15 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité sous l'effet de la diminution des autres coûts variables en lien avec la baisse d'activité (achats de supports de jeu, droit au paris), ainsi qu'à l'allègement temporaire du dispositif d'animation commerciale enclenché par le Groupe dans le cadre du plan d'économies 2020 visant à compenser en partie la baisse d'activité liée à la crise COVID-19.

Les **coûts marketing et communication** comprennent les coûts de publicité et de conception des offres ainsi que les coûts de développements et d'exploitation informatiques des jeux et services. Ils s'établissent à 147,5 M€ au 30 juin 2020, en baisse de 2,6 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité (-1,7%). La réduction des dépenses publi-promotionnelles, et en premier lieu celles du plan média sur le 1^{er} semestre 2020, explique la majorité de cette baisse.

Les **coûts administratifs et généraux** regroupent principalement les frais de personnel et de fonctionnement des fonctions corporate, ainsi que les coûts des bâtiments et les coûts d'infrastructures informatique. Ils s'établissent à 87,0 M€ à fin juin 2020, en baisse de 6,9 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité (-7,3%), sous l'effet de la réduction des dépenses de fonctionnement (frais de déplacement, honoraires et communication interne) enclenchée sur le semestre dans le cadre du plan d'économies.

La variation à la hausse des **autres produits et charges opérationnels** (7,0 M€ par rapport à 2019) s'explique par l'amortissement sur un semestre complet des droits exclusifs d'exploitation des jeux applicable à compter de mai 2019.

Le **Résultat Opérationnel Courant (ROC)** du Groupe s'établit ainsi à 123,8 M€ à fin juin 2020, en baisse de 41,0 M€ (-24,9%) comparativement au 30 juin 2019 retraité.

L'augmentation des **dotations nettes aux amortissements** (+7 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité) est principalement induite par les droits exclusifs d'exploitation qui sont amortis dans les comptes du Groupe à compter de mai 2019. Les dotations nettes aux amortissements au 30 juin 2019 retraité incluent les amortissements de Sporting Group en année pleine.

L'**EBITDA** qui correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements s'établit à 173,9 M€, en baisse de 34,0 M€ (-16,4%) par rapport au 30 juin 2019 retraité. La **marge d'EBITDA** atteint 20,5 % au 30 juin 2020, en baisse de 0,4 point par rapport au 30 juin 2019 retraité.

Résultat opérationnel

Les **autres produits et charges opérationnels non courants** s'établissent à -30 M€ à fin juin 2020, impactés principalement par des dépréciations d'actifs (-26 M€) et des charges de restructuration liés à l'arrêt de l'activité trading en propre de Sporting Group (-3,4 M€). Au 30 juin 2019, ils s'établissaient à -7,2 M€, principalement liés aux honoraires sur la privatisation du Groupe et aux charges afférentes aux opérations de M&A.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 93,7 M€ à fin juin 2020, en baisse de 35,0 M€ par rapport au 30 juin 2019 publié (-27,2%).

Résultat financier

La détérioration du **résultat financier** (-5,2 M€ à fin juin 2020 contre +10,9 M€ à fin juin 2019) s'explique principalement par l'évolution défavorable des marchés financiers, les titres évalués à la juste valeur par résultat ayant généré une charge de 4,7 M€ en 2020 contre un produit de 8,0 M€ en 2019.

Impôt sur le résultat

La **charge d'impôt** du Groupe baisse de 5,6 M€ consécutivement à celle du résultat imposable de FDJ SA. Le taux d'impôt effectif ressort à 43,6% à fin juin 2020 contre 31,6% au 30 juin 2019, impacté par des dépréciations d'actifs constatées non déductibles fiscalement.

Résultat net

Le **résultat net consolidé** s'élève ainsi à 50,2 M€ à fin juin 2020 (95,8 M€ au 30 juin 2019 publié, -47,6 %).

2.2 Information sectorielle

en millions d'euros	30.06.2020						Total Groupe
	BU Loterie	BU Paris sportifs	Autres secteurs - ABU	Holding	Total avant amort.	Amort.	
Mises	5 777	1 108	14	0	6 898		6 898
Produit Brut des Jeux (PBJ)	1 954	298	1	0	2 253		2 253
Produit Net des Jeux (PNJ)	677	145	6	0	829		829
Chiffre d'Affaires	679	145	24	1	849		849
Coût des ventes	-395	-65	-3	0	-464	-18	-482
Coûts marketing et communication	-65	-34	-21	-12	-133	-14	-147
Marge contributive	219	45	-1	-12	251	-32	219
Coûts administratifs et généraux				-78	-78	-18	-95
EBITDA					174		
Amortissement						-50	
Résultat Opérationnel Courant (ROC)							124

en millions d'euros	30.06.2019 Retraité						Total Groupe
	BU Loterie	BU Paris sportifs	Autres secteurs - ABU	Holding	Total avant amort.	Amort.	
Mises	6 610	1 810	34	0	8 454		8 454
Produit Brut des Jeux (PBJ)	2 251	403	0	0	2 654		2 654
Produit Net des Jeux (PNJ)	771	195	9	0	976		976
Chiffre d'Affaires	773	195	27	0	995		995
Coût des ventes	-456	-107	-3	0	-566	-19	-585
Coûts marketing et communication	-61	-41	-22	-14	-138	-12	-150
Marge contributive	256	48	2	-14	291	-31	260
Coûts administratifs et généraux				-83	-83	-12	-95
EBITDA					208		
Amortissement						-43	
Résultat Opérationnel Courant (ROC)							165

BU Loterie :

La baisse de 12,6 % des mises et de 12,2 % du chiffre d'affaires loterie affecte à la fois les jeux instantanés et les jeux de tirage (voir note 2.1. Commentaires sur le compte de résultat consolidé).

Le coût des ventes s'établit à 395 M€ au 30 juin 2020, en baisse de 61 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité (-13,3%). Il correspond principalement à la rémunération des détaillants qui s'établit à 286 M€ au 30 juin 2020 contre 341 M€ au 30 juin 2019 (soit -55 M€, -16,0 %), dont l'évolution est en ligne avec la baisse des mises réseau sur la période.

La progression des coûts marketing et communication de la loterie (65 M€ à fin juin 2020, +4 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité) est principalement relative au développement de l'offre de jeu. Les coûts relatifs au service clients sont également en progression, du fait d'une activité digitale en forte augmentation. De leur côté, les dépenses publi-promotionnelles baissent au 30 juin 2020 comparativement au 30 juin 2019, reflet du plan d'économies initié par le Groupe au 1^{er} semestre 2020.

La marge contributive de la BU Loterie ressort à 219 M€ au 30 juin 2020 (32,2 % du chiffre d'affaires loterie), en baisse de 1,0 point par rapport au 30 juin 2019 retraité.

BU Paris sportifs :

Les mises de la BU Paris sportifs affichent au 30 juin 2020 une baisse de 38,8 % par rapport au 30 juin 2019 retraité (voir note 2.1. Commentaires sur le compte de résultat consolidé). Le chiffre d'affaires se contracte de 25,7 % dans une proportion moindre que les mises du fait d'un TRJ plus bas au 1^{er} semestre 2020 lié à des résultats sportifs inattendus.

Le coût des ventes s'établit à 65 M€ au 30 juin 2020, en baisse de 42 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité (-39,0 %). Il correspond principalement à la rémunération des détaillants qui s'établit à 50 M€ au 30 juin 2020 contre 83 M€ au 30 juin 2019 (soit -33 M€), dont l'évolution est en ligne avec la baisse des mises réseau sur la période. De plus, du fait de l'annulation de compétitions, les droits aux paris¹⁰ diminuent, tout comme les coûts d'animation du point de vente en lien principalement avec l'annulation d'événements promotionnels à destination de la force de vente.

La baisse des coûts marketing et communication (34 M€ à fin juin 2020, -6 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité) est principalement liée au ralentissement des campagnes promotionnelles au 1^{er} semestre 2020, reflet du plan d'économies initié par le Groupe dans un contexte d'assèchement presque total de l'offre de jeu. Après un 1^{er} trimestre 2020 en hausse (campagnes sur applications, Super Pactole Loto Foot en février, bonus de bienvenue sur PSEL), les dépenses media moyennes mensuelles ont été réduites de près de 80 % au second trimestre 2020 en lien avec l'arrêt des compétitions.

La marge contributive de la BU Paris sportifs ressort à 45 M€ au 30 juin 2020 (31,3% du chiffre d'affaires), en hausse de 7 points par rapport au 30 juin 2019 retraité (24,3%) du fait des TRJ faibles constatés sur le 1^{er} semestre et des économies générées sur les campagnes promotionnelles.

¹⁰ Depuis l'ouverture à la concurrence du marché des jeux d'argent et de hasard en ligne, la France a choisi de reconnaître une protection spécifique aux manifestations sportives en instaurant la notion de « droit au pari » décrite par le Code du sport. Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent. Ce droit d'exploitation inclut le droit de consentir à l'organisation de paris sur les manifestations ou compétitions sportives, contre rémunération de la part des opérateurs de paris (en général un % des mises enregistrées sur les compétitions concernées).

ABU :

Les ABU ou activités adjacentes (International, Paiement & Services et Divertissement) enregistrent un chiffre d'affaires de 24 M€ en diminution de 3 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité. Cette baisse est principalement imputable à l'activité de Sporting Group, qui a subi l'assèchement de l'offre de paris sportifs sur le 1^{er} semestre 2020.

La marge contributive des ABU ressort à -1 M€ à fin juin 2020, en baisse de 3 M€ par rapport au 30 juin 2019 retraité, du fait principalement de la baisse d'activité de Sporting Group liée au contexte sanitaire, ainsi qu'à des dépenses informatiques en point de vente dans le cadre du développement de l'activité Paiement & Services.

 Holding :

Les coûts de Holding représentent 89 M€ au 30 juin 2020, à comparer à 98 M€ au 30 juin 2019 retraité (-9 M€, -8,5%). Cette baisse porte principalement sur les engagements au personnel et coûts de départ de salariés (-6 M€), et sur les campagnes promotionnelles "corporate" (-2M€).

2.3 Evolution et structure du bilan du Groupe

M€	30.06.2020	31.12.2019	Var°
Actifs non courants	1 332,1	1 568,2	-236,1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	28,1	56,4	-28,3
<i>dont droits exclusifs d'exploitation</i>	363,1	370,7	-7,6
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	162,2	148,3	13,9
<i>dont immobilisations corporelles</i>	385,7	394,0	-8,3
<i>dont actifs financiers non courants</i>	378,1	584,3	-206,2
Actifs courants	1 540,6	1 287,8	252,8
<i>dont créances clients et réseau de distribution</i>	385,8	469,8	-83,9
<i>dont actifs courants</i>	302,0	314,8	-12,8
<i>dont actifs financiers courants</i>	354,9	272,2	82,6
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	475,6	201,5	274,1
Total Actif	2 872,7	2 856,0	16,7
Capitaux propres	535,4	569,2	-33,8
Passifs non courants	699,1	360,9	338,2
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	26,1	24,9	1,2
<i>dont passifs financiers non courants</i>	568,6	229,7	338,9
Passifs courants	1 638,2	1 925,9	-287,7
<i>dont dettes fournisseurs et réseau de distribution</i>	314,1	411,6	-97,5
<i>dont fonds joueurs courants</i>	176,4	156,6	19,8
<i>dont prélèvements publics</i>	540,6	414,8	125,8
<i>dont gains à payer</i>	244,4	189,3	55,1
<i>dont autres passifs courants</i>	180,6	169,6	11,1
<i>dont dettes envers l'Etat au titre des droits exclusifs d'exploitation</i>	0,0	380,0	-380,0
<i>dont passifs financiers courants</i>	165,1	186,5	-21,5
Total Passif	2 872,7	2 856,0	16,7

2.3.1 Actifs et passifs non courants

La diminution des actifs non courants de 236 M€ porte pour 206 M€ sur les actifs financiers non courants, dont la baisse résulte principalement de l'arrivée à échéance en 2020 des comptes à terme, et pour 28 M€ sur les écarts d'acquisition (voir note 4 des comptes consolidés semestriels).

L'augmentation des passifs non courants de 338 M€ par rapport au 31 décembre 2019 provient principalement de la signature d'un crédit syndiqué d'un montant nominal de 380 M€ destiné au financement de la contrepartie financière de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation mis en place le 1^{er} avril 2020, dont la part à moins d'un an s'élève à 353 M€, compensée en partie par la baisse de la valorisation de l'emprunt contracté dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group en mai 2019, libellé en livres sterling, consécutive à l'évolution du taux de change (8 M€), et du reclassement en passifs financiers courants d'échéances de remboursements d'emprunts (9 M€).

2.3.2 Actifs et passifs courants hors actifs financiers courants, trésorerie et équivalents

La diminution de 104 M€ des actifs courants non financiers concerne principalement les créances clients et réseau de distribution (-84 M€), impactées par la baisse d'activité.

Les passifs courants (hors passifs financiers) incluaient également au 31 décembre 2019 les dettes envers l'Etat au titre des droits exclusifs d'exploitation. Ils diminuent de 267 M€ (1 472 M€ au 30 juin 2020 et 1 739 M€ au 31 décembre 2019), principalement sous l'effet :

- du paiement de la dette envers l'Etat au titres des droits exclusifs d'exploitation (-380 M€) ;
- d'une baisse d'activité sous-tendue par la crise sanitaire, entraînant la baisse des dettes envers les fournisseurs et sur le réseau de distribution (-98 M€) ;
- en partie compensé par la croissance de la dette des prélèvements publics de 126 M€ consécutive au calendrier des prélèvements qui sont devenus mensuels en 2020, alors qu'ils étaient majoritairement hebdomadaires en 2019.

2.3.3 Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie augmente de 274 M€, principalement sous l'effet de l'arrivée à échéance en 2020 de comptes à terme et du changement de calendrier des prélèvements publics, en partie compensée par le paiement des dividendes au titre de l'exercice 2019.

3 Principaux risques et incertitudes pour le Groupe sur le second semestre 2020 – Perspectives

• Perspectives deuxième semestre 2020

Dès mi-juin, FDJ a retrouvé un niveau d'activité comparable à celui de 2019. Toutefois, compte tenu des nombreuses incertitudes qui demeurent, le Groupe ne communique pas de prévision d'activité ou de résultats pour l'exercice 2020 dans son ensemble. S'agissant de la marge d'EBITDA, il convient de rappeler qu'au second semestre 2019, elle avait bénéficié de cycles longs exceptionnels sur la loterie, ainsi que de résultats sportifs inattendus qui avaient minoré le taux de retour aux joueurs des paris sportifs.

L'activité devrait être soutenue pour la loterie et les paris sportifs :

✓ **Loterie :**

Les lancements / relancements de jeux de loterie, prévus sur le 1^{er} semestre et décalés pour cause de crise sanitaire, reprennent :

- Pour les jeux instantanés, il est prévu de retrouver le rythme d'une actualité par mois avec notamment le retour de l'émblématique Dédé en juillet, des jeux Patrimoine (jeu instantané et super Loto) en septembre, de Mots Croisés en octobre ;
- Sur le tirage, l'actualité sera également soutenue avec les relancements de Keno et Amigo, respectivement en octobre et en novembre (tous deux prévus initialement en mai) ; ainsi que plusieurs superjackpots Euromillions après l'annulation de ceux prévus pendant la période de confinement (en avril et en juin).

✓ **Paris sportifs :**

La reprise de l'activité paris sportifs est liée à celle des compétitions, notamment les compétitions majeures, de football en juin (Allemagne, Espagne, Angleterre, Italie...), puis la nouvelle saison en France à partir du mois d'août, ainsi que le redémarrage de la NBA en juillet et du tennis en août.

Parallèlement, sur le 4^{ème} trimestre, interviendront des évolutions en termes de plateforme de marque, d'accès aux offres et d'innovations. Il sera en effet proposé 55 nouveaux paris spéciaux et 11 nouveaux sports / disciplines.

Les mesures d'économies prises par le Groupe n'obèrent pas sa capacité à reprendre son activité et à la soutenir pleinement, notamment lorsque la totalité des compétitions sportives auront repris. C'est ainsi que la reprise des compétitions majeures (mi-juin) et l'évolution de la plateforme de marque (octobre) s'accompagneront d'une relance des investissements média sous tendue par une campagne digitale et télévisuelle portant l'offre en ligne et en point de vente.

• **Stratégie**

La crise sanitaire a mis en avant la capacité du Groupe à gérer et à s'adapter à des situations de crise, et a confirmé la force de son modèle économique et de sa stratégie, dont les principaux axes fondamentaux restent :

- le renforcement des activités cœur (loterie et paris sportifs) par le développement continu de la digitalisation, sans bien sûr opposer réseau physique et Internet ;
- la construction accélérée d'une nouvelle relation clients, compte tenu des nouveaux usages des clients (dématérialisation des prises de jeu, digitalisation et utilisation de moyens de paiements électroniques sont maintenant durablement installés dans les habitudes des consommateurs, en physique et en ligne) ;
- la poursuite de la modernisation du réseau de distribution qui reste dans la durée au cœur d'une stratégie qui sera de plus en plus omnicanale, afin de permettre de multiplier les points de contact avec nos clients, en physique et en ligne ;
- le développement d'activités dites « adjacentes » en capitalisant sur les actifs actuels, les savoir-faire technologiques et le réseau notamment.

• **Risques :**

Le Groupe a procédé à une mise à jour de sa cartographie des risques et à une analyse des risques présentés dans le rapport de gestion et le document d'enregistrement universel au 31 décembre 2019, identifiés comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. Il ressort de cette étude qu'au 30 juin 2020, le risque sanitaire est un risque

significatif pour la prospective avec deux facteurs exogènes principaux : la survenance ou non d'une deuxième vague de l'épidémie en France - avec reconfinement partiel ou total de la population et fermeture des points de vente ; et remise en cause du calendrier des compétitions sportives et du programme marketing de la loterie tels que connus à date - et une dégradation de l'environnement économique en fin d'année.

4 Parties liées

Les parties liées au 30 juin 2020 sont identiques à celles identifiées au 31 décembre 2019 et les transactions intervenues sont également de même nature.

5 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture significatif autre que ceux mentionnés dans ce document n'a été identifié.

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

30 JUIN 2020

1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE	27
1.1 INFORMATIONS GENERALES	27
1.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU GROUPE FDJ (LE GROUPE)	28
1.3 FAITS MARQUANTS	28
1.4 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	31
2 REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES	31
2.1 BASE DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	31
2.2 TEXTES ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON APPLIQUES PAR ANTICIPATION PAR LE GROUPE	32
2.3 NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	32
2.4 TEXTES NON ENCORE ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE	32
3 DONNEES OPERATIONNELLES.....	33
3.1 PRODUIT NET DES JEUX (PNJ) ET CHIFFRE D'AFFAIRES	33
3.2 RESULTAT OPERATIONNEL	36
3.3 INFORMATION SECTORIELLE	37
3.4 COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS.....	38
3.5 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	39
3.6 FONDS JOUEURS.....	39
3.7 CREANCES COURANTES	40
3.8 DETTES COURANTES	40
4 ECART D'ACQUISITION	42
5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	43
5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	43
5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	43
6 PROVISIONS	43
7 TRESORERIE ET INSTRUMENTS FINANCIERS	44
7.1 RESULTAT FINANCIER.....	44
7.2 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	44
7.3 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	46
7.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	47
7.5 ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	47
7.6 VARIATION DES PASSIFS FINANCIERS	48
8 FLUX DE TRESORERIE.....	48
9 PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES	49
10 IMPOT	49
11 RESULTAT PAR ACTION.....	49
12 CAPITAUX PROPRES.....	50
12.1 CAPITAL SOCIAL.....	50
12.2 ACTIONS AUTODETENUES	50

12.3	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	50
12.4	RESERVES.....	50
13	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	51
13.1	ETAT	51
13.2	AUTRES PARTIES LIEES.....	52
14	PROCEDURES CONTENTIEUSES ET JUDICIAIRES EN COURS	52
15	ENGAGEMENTS HORS BILAN	53
16	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	53

Compte de résultat consolidé

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi à la centaine de milliers d'euros. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre les différents états.

En millions d'euros	Note	30.06.2020	30.06.2019
<i>Mises</i>	3.1	6 898,4	8 420,0
<i>Part revenant aux gagnants</i>	3.1	-4 645,5	-5 756,9
Produit brut des jeux	3.1	2 252,8	2 663,0
<i>Prélèvements publics</i>	3.1	-1 429,8	-1 692,4
<i>Dotations structurelles aux fonds de contrepartie</i>	3.1	0,0	-39,1
<i>Autres activités paris sportifs</i>	3.1	6,0	1,9
Produit net des jeux	3.1	829,0	933,4
Produit des autres activités	3.1	19,7	10,5
Chiffre d'affaires	3.1	848,6	944,0
Coût des ventes	3.2.1	-481,9	-582,9
Coûts marketing et communication	3.2.1	-147,5	-138,1
Coûts administratifs et généraux	3.2.1	-87,0	-85,6
Autres produits opérationnels	3.2.1	0,5	0,4
Autres charges opérationnelles	3.2.1	-9,0	-1,8
Résultat opérationnel courant	3.2.1	123,8	135,9
Autres produits opérationnels non courants	3.2.3	0,2	0,1
Autres charges opérationnelles non courantes	3.2.3	-30,3	-7,3
Résultat opérationnel		93,7	128,7
Coût de l'endettement financier		-2,1	-0,8
Autres produits financiers		5,7	12,2
Autres charges financières		-8,9	-0,5
Résultat financier	7.1	-5,2	10,9
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises	9	0,5	0,6
Résultat avant impôt		89,0	140,2
Charge d'impôt sur le résultat	10	-38,8	-44,4
Résultat net de l'exercice		50,2	95,9
Dont			
- Part du Groupe		50,2	95,9
- Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Résultat de base par action (en euros)	11	0,26	0,50
Résultat dilué par action (en euros)	11	0,26	0,50

Etat du résultat global consolidé
--

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Résultat net de l'exercice	50,2	95,9
Couverture des flux de trésorerie, avant impôt	0,1	0,2
Couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, avant impôt	6,6	0,6
Variation nette des écarts de conversion, avant impôt	-2,4	0,3
Impôt lié aux éléments recyclables	-2,1	-0,2
Eléments recyclés ou recyclables ultérieurement en résultat	2,2	0,9
Gains et pertes actuariels	0,3	-3,3
Impôts liés aux écarts actuariels affectés en capitaux propres	-0,1	1,0
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat	0,2	-2,3
Autres éléments du résultat global	2,4	-1,4
Résultat global de la période	52,7	94,5
Dont		
- Part du Groupe	52,7	94,5
- Participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,0

Etat de la situation financière consolidée

<i>En millions d'euros</i>			
ACTIF	Note	30.06.2020	31.12.2019
Ecart d'acquisition	4	28,1	56,4
Droits exclusifs d'exploitation	5.1	363,1	370,7
Autres immobilisations incorporelles	5.1	162,2	148,3
Immobilisations corporelles	5.2	385,7	394,0
Actifs financiers non courants	7.3	378,1	584,3
Participations dans des co-entreprises	9	14,9	14,5
Actifs non courants		1 332,1	1 568,2
Stocks		16,3	10,5
Créances clients et réseau de distribution	3.7.1	385,8	469,8
Autres actifs courants	3.7.2	302,0	314,8
Actifs d'impôts exigibles		6,0	18,9
Actifs financiers courants	7.3	354,9	272,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4	475,6	201,5
Actifs courants		1 540,6	1 287,8
TOTAL ACTIF		2 872,7	2 856,0
<i>En millions d'euros</i>			
PASSIF	Note	30.06.2020	31.12.2019
Capital social		76,4	76,4
Réserves statutaires		91,7	87,5
Report à nouveau (incl. résultat de l'exercice)		366,2	406,7
Réserves des autres éléments du résultat global		1,2	-1,3
Capitaux propres part du Groupe	12	535,4	569,2
Intérêts attribuables aux Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Capitaux Propres		535,4	569,2
Provisions pour retraites et engagements assimilés	3.5.3	56,3	56,9
Provisions non courantes	6	48,1	49,3
Passifs d'impôts différés		26,1	24,9
Passifs financiers non courants	7.3	568,6	229,7
Passifs non courants		699,1	360,9
Provisions courantes	6	15,9	16,7
Dettes fournisseurs et réseau de distribution	3.8.1	314,1	411,6
Passifs d'impôts exigibles		1,0	0,7
Fonds joueurs courants	3.6	176,4	156,6
Prélèvements publics	3.8.2	540,6	414,8
Gains à payer	3.8.3	244,4	189,3
Autres passifs courants	3.8.4	180,6	169,6
Dettes envers l'Etat au titre des droits exclusifs d'exploitation	3.8.5	0,0	380,0
Passifs financiers courants	7.3	165,1	186,5
Passifs courants		1 638,2	1 925,9
TOTAL PASSIF		2 872,7	2 856,0

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net consolidé de la période	50,2	95,9
Variation des amortissements et dépréciations des immobilisations	75,9	43,1
Variation des provisions	4,1	6,1
Plus ou moins value de cession	0,2	0,1
Charge d'impôt	38,8	44,4
Autres éléments non cash du P&L	-0,2	0,0
Résultat financier	5,2	-10,9
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises	-0,5	-0,6
Eléments sans incidence sur la trésorerie	123,5	82,2
Utilisation des provisions - décaissements	-6,5	-4,5
Intérêts reçus	2,5	2,3
Impôts payés	-25,2	-31,9
Variation des clients et autres actifs courants	-19,6	124,2
Variation des stocks	-5,7	-1,9
Variation des fournisseurs et autres passifs courants	222,9	-56,5
Variation des autres éléments de besoin en fonds de roulement	-1,6	-1,5
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	196,0	64,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	340,6	208,3
ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-423,2	-32,4
Acquisitions de titres	0,0	-111,8
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,0
Variation des actifs financiers courants et non courants	145,3	-50,1
Variation des prêts et avances consentis	-26,9	2,8
Dividendes reçus des coentreprises et des participations	0,0	0,4
Autres	0,5	0,0
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement	-304,3	-191,0
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission dette financière long terme	380,0	113,3
Remboursement part courante dette financière long terme	-8,8	-4,0
Remboursement dette de location	-4,0	-2,9
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires de la société mère	-83,4	-118,3
Intérêts payés	-4,8	-0,8
Autres	-0,6	0,0
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	278,5	-12,7
Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie nette	314,3	5,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	201,5	167,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	475,6	179,0
Concours bancaires courants au 1er janvier	-40,2	-7,2
Concours bancaires courants au 30 juin	0,0	-13,6

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Réserves statutaires	Report à nouveau (yc résultat de l'exercice)	Couverture flux de trésorerie	Couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger	Ecart de conversion	Gains et pertes actuariels	Réserves des autres éléments du résultat global	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2018	76,4	85,3	401,1	0,2	0,0	2,1	-1,2	1,1	563,9	0,0	563,928
Résultat net 30 juin 2019			95,9						95,9	0,0	95,9
Autres éléments du résultat global				0,2	0,4	0,3	-2,3	-1,4	-1,4		-1,4
Résultat global de la période	0,0	0,0	95,9	0,2	0,4	0,3	-2,3	-1,4	94,5	0,0	94,5
Affectation du résultat N-1		2,0	-2,0								
Dividendes 2018 distribués			-122,0						-122,0		-122,0
Capitaux propres au 30.06.2019	76,4	87,4	372,8	0,4	0,4	2,4	-3,5	-0,3	536,2	0,0	536,2
Capitaux propres au 31.12.2019	76,4	87,5	406,7	-0,1	-1,4	4,1	-3,9	-1,3	569,2	0,0	569,2
Résultat net 30 juin 2020			50,2						50,2	0,0	50,2
Autres éléments du résultat global				0,1	4,5	-2,4	0,2	2,5	2,5		2,5
Résultat global de la période	0,0	0,0	50,2	0,1	4,5	-2,4	0,2	2,5	52,7	0,0	52,7
Affectation du résultat N-1		4,2	-4,2								
Dividendes 2019 distribués			-86,0					0,0	-86,0		-86,0
Autres*			-0,6					0,0	-0,6		-0,6
Capitaux propres au 30.06.2020	76,4	91,7	366,1	0,0	3,1	1,7	-3,7	1,2	535,4	0,0	535,4

* Voir note 12.2

Les produits et charges reconnus directement en autres éléments du résultat global sont constitués principalement par les écarts actuariels des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière.

1 Présentation générale du Groupe

1.1 Informations générales

FDJ est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes sur les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce, sous réserve des dispositions du cadre juridique tel que décrit dans la note 1.2. Son siège social est situé au 3/7, Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt. Elle est admise aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 21 novembre 2019. Son actionnariat en date du 3 mars 2020 se répartit entre l'Etat français (22%), des investisseurs institutionnels français¹¹ (22%, dont Predica pour 5%), des investisseurs institutionnels internationaux (19%), des actionnaires individuels (18%), des associations d'anciens combattants¹² (15%), et les fonds actionnariat salariés (4%). L'Etat exerce un contrôle étroit sur la société, se traduisant notamment par l'agrément par les Ministres chargés du Budget et de l'Economie de la nomination du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et de tout franchissement de seuil de 10% ou d'un multiple de 10% du capital.

Au 30 juin 2020, le Groupe qui comprend 27 entités consolidées, exerce son activité d'opérateur et de distributeur de jeux en France, dans les départements métropolitains et d'Outre-Mer, dans quatre collectivités d'Outre-Mer et à Monaco. Il est présent à l'international à travers ses participations dans les sociétés suivantes:

- FGS UK, société britannique, qui développe notamment la technologie de paris sportifs du Groupe ;
- Sporting Group, britannique, acquis en mai 2019 et incluant 12 sociétés, qui propose des services de gestion de l'offre et du risque aux opérateurs de paris sportifs d'une part, et des offres de paris sportifs (spread betting ou paris à fourchette, et fixed odds ou paris à cotes fixes) d'autre part ;
- Beijing ZhongCai Printing (BZP), imprimerie de tickets de loterie localisée en Chine ;
- Services aux Loteries en Europe (SLE), coopérative de droit belge créée dans le cadre d'Euromillions pour assurer les prestations de tirage et d'administration du tirage pour le compte des loteries participantes ;
- Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS (LEIA), société de droit norvégien qui exploite une plateforme de jeux digitaux.

Les états financiers consolidés résumés reflètent la situation financière et le résultat de FDJ et de ses filiales (« le Groupe »), ainsi que les participations du Groupe dans les co-entreprises. Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère.

¹¹ **Engagement d'abstention et de conservation d'autres actionnaires de la Société.** L'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) et la Confédération Nationale des buroliers de France se sont engagés à conserver leurs actions (y compris celles achetées le cas échéant dans le cadre de l'Offre) 18 mois suivant la date de règlement-livraison de l'Offre (correspondant à l'offre à prix ouvert et placement global auprès d'investisseurs institutionnels, avec une date de règlement-livraison au 22 novembre 2019), sauf exceptions (offre publique d'achat ou d'échange sur les actions ou transfert à une société contrôlée). MASFIP a pris un engagement similaire mais pour une durée de 12 mois.

Engagement d'abstention de la Société pour 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sauf exceptions (notamment Offre Réservee aux Salariés, programme de rachat d'actions, attribution gratuite d'actions, actions détenues par Soficom, opération de croissance externe).

Engagement d'abstention et de conservation de l'Etat pour 18 mois suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sauf exceptions (cession dans le cadre de l'Offre, mise en place d'une offre aux salariés, transfert au profit d'un industriel français, opération de croissance externe, transfert à une entité contrôlée, apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les Actions).

¹² Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et Fédération Nationale André Maginot (FNAM)

1.2 Contexte réglementaire du groupe FDJ (le Groupe)

FDJ évolue dans le secteur des jeux d'argent, fortement réglementé et strictement régulé par l'État. Au titre de ses activités, FDJ est chargée, par les textes qui lui sont applicables, de veiller à la satisfaction d'objectifs d'intérêt général consistant à assurer l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des opérations de jeux et veiller à la transparence de leur exploitation ; canaliser la demande de jeux dans un circuit contrôlé par l'autorité publique, afin de prévenir les risques d'une exploitation des jeux d'argent à des fins frauduleuses ou criminelles, lutter contre le blanchiment d'argent et contribuer à la lutte contre le jeu illégal et la manipulation des compétitions ou manifestations sportives en lien avec des paris ; encadrer la consommation des jeux afin de prévenir le développement des phénomènes de dépendance et le jeu des mineurs.

Jusqu'à la mise en place effective le 23 juin 2020 de la nouvelle autorité de régulation (Autorité Nationale des Jeux – ANJ) instituée par l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, le Ministre chargé du Budget est resté investi des fonctions de régulateur de l'ensemble des activités de FDJ maintenues sous monopole. Il bénéficiait pour l'exercice de ses prérogatives de l'avis de la Commission consultative des jeux sous droits exclusifs (COJEX), instance réunissant représentants des pouvoirs publics et experts en addiction et en régulation des jeux. Étaient ainsi soumis à son approbation, après avis de la COJEX, le programme des jeux annuel de FDJ, ainsi que les plans d'actions de l'entreprise en matière de jeu responsable et de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent. C'est également lui qui octroyait les autorisations d'exploiter les jeux et paris sous droits exclusifs de FDJ dans le cadre du régime d'autorisation préalable prévu par les textes.

Les activités de paris sportifs en ligne de FDJ sont exploitées en concurrence dans le cadre d'un agrément qui lui a été délivré en juin 2010 par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL), et renouvelé pour une période de cinq années en juin 2015 par cette même autorité.

A compter de la première réunion du collège de l'ANJ, qui s'est tenue le 23 juin 2020, cette dernière est devenue compétente pour réguler et contrôler toutes les activités de jeux d'argent et de hasard autorisées par la loi, à l'exception de celle des casinos pour lesquelles elle ne dispose que de compétences partielles. Conformément au nouveau cadre de régulation, c'est désormais à l'ANJ que FDJ doit soumettre son programme des jeux annuel, ainsi que sa stratégie publi-promotionnelle annuelle. Il en est de même pour ses plans d'actions dans les domaines du jeu responsable et de la lutte contre la fraude et le blanchiment. L'ANJ est également compétente pour délivrer les autorisations d'exploiter les jeux de FDJ et pour homologuer leurs règlements, ainsi que les logiciels de jeu.

1.3 Faits marquants

1.3.1 Nouveau cadre réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2020

L'article 138 de la loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a modifié la fiscalité sur les jeux d'argent, en prévoyant notamment un changement d'assiette des prélèvements publics applicables à la loterie et aux paris sportifs, en ligne comme en réseau physique de distribution. Ce changement d'assiette, depuis les mises vers le produit brut des jeux et paris taxés, est intervenu au 1^{er} janvier 2020.

Les Taux de Retour aux Joueurs (TRJ) sont définis dans une fourchette, avec un taux plancher et un taux plafond, pour chacune des catégories de jeux suivantes :

- jeux de tirage traditionnels dont le premier rang de gain est réparti en la forme mutuelle (Loto® et Euromillions) ;
- autres jeux de loterie ;
- paris sportifs en point de vente ;
- paris sportifs en ligne.

Une évolution du TRJ a par conséquent un impact sur le Produit Net des Jeux (PNJ), quelle que soit la gamme de jeu concernée. En effet, le PNJ correspond à un solde, déterminé à partir du Produit Brut des Jeux (PBJ), lui-même variable en fonction du TRJ de chaque catégorie de jeu et diminué ensuite des prélèvements publics. Le niveau du PNJ peut donc varier en fonction du TRJ appliqué à chaque jeu par FDJ (effet marge) ainsi qu'en fonction du volume des mises pour chaque catégorie de jeu correspondant (effet volume).

L'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux applicables aux activités de jeux de loterie et de paris sportifs est désormais constituée du PBJ et non plus des mises, à l'exception des territoires suivants : Polynésie Française, Principauté de Monaco, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les prélèvements publics destinés au Budget général de l'État sont désormais fixes ; ils ne correspondent donc plus pour chaque jeu, au solde des mises nettes des gains, des dotations structurelles, des prélèvements fiscaux (hors impôts sur les résultats) et sociaux, de la TVA et du PNJ.

Les taux de TVA restent inchangés.

Les prélèvements publics sont désormais tous versés à un rythme mensuel, alors qu'ils étaient majoritairement versés à un rythme hebdomadaire auparavant.

Ce même article prévoit également que les fonds mentionnés aux articles 13 et 14 du décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978 sont clos à compter du 1^{er} janvier 2020 et que les sommes déposées sur ces fonds doivent être versées à l'Etat avant une date fixée par décret, et au plus tard le 30 décembre 2022. Sont concernés les fonds de contrepartie et le fonds permanent, ainsi que les fonds de réserve, à l'exception des lots et gains de premier rang de répartition et mis en jeu dans le cadre des jeux de paris sportifs organisés en la forme mutuelle et de tirage traditionnel, ainsi que des lots et gains de premier rang des jeux de tirage additionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, avec l'entrée en vigueur du nouveau cadre fiscal et réglementaire relatif aux jeux d'argent et de hasard, le risque de contrepartie des jeux de loterie n'est plus assuré par les fonds de contrepartie mais par une police d'assurance. Elle est souscrite par FDJ dans le cadre d'un contrat annuel auprès de plusieurs compagnies d'assurance pour la couverture des risques cumulés de contrepartie des jeux de loterie d'un montant unitaire maximum de 100 M€ et d'un montant total annuel de 150 M€, sous réserve de certaines conditions et d'une franchise annuelle de 6 M€. La prime d'assurance est présentée dans les coûts administratifs et généraux et les paiements liés aux sinistres figurent en autres produits d'exploitation.

Les lots non réclamés sont dorénavant tous versés à l'État chaque année, à l'exception des lots et gains de premier rang de répartition de certains jeux, afin d'être remis en jeu. Jusqu'en 2019, les reversements à l'Etat portaient sur les lots non réclamés sur les jeux instantanés.

Versement à l'État en contrepartie de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation

L'ordonnance n° 2019-15 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard fixe à 25 ans la durée d'exploitation par FDJ des droits exclusifs. Le décret en Conseil d'État du 17 octobre 2019 approuvant le cahier des charges, et après avis conforme de la Commission des participations et des transferts, a fixé le montant de la contrepartie financière due par FDJ à 380 M€. Cette contrepartie financière a été réglée à l'État le 21 avril 2020.

Un crédit syndiqué d'un montant nominal de 380 M€, à taux variable (pour lequel une couverture d'au moins 25% du montant sur une durée de 6 ans a été souscrite) et d'une durée de vingt ans, destiné au financement de la contrepartie financière de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation a été mis en place le 1^{er} avril 2020 auprès d'un syndicat de banques (Bred Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France et du Crédit Lyonnais).

Ses principales caractéristiques sont :

- un remboursement par échéances trimestrielles,
- un remboursement anticipé volontaire possible et sans pénalité au bout de 18 mois ;
- un remboursement anticipé obligatoire en cas de perte des droits exclusifs, perte du contrôle étroit de l'État ou en cas de survenance d'un changement de contrôle (l'État passe en dessous de 10 % du capital et/ou un tiers détient plus de 33,33 % du capital ou des droits de vote) ;
- une marge évoluant selon le ratio d'endettement consolidé du Groupe.

Un actif incorporel, correspondant à la sécurisation de ces droits et amorti à compter du 23 mai 2019, date de promulgation de la réforme par la loi Pacte, a été enregistré dans les comptes du Groupe à compter du 30 juin 2019 (voir note 5.1).

1.3.2 Crise sanitaire Covid 19 et conséquences économiques

Jusqu'à mi-mars 2020, les activités du Groupe n'ont pas été perturbées par la crise sanitaire liée au coronavirus.

Les mesures de confinement annoncées par le Gouvernement français le 16 mars 2020 avec effet au 17 mars 2020 ont ensuite impacté l'activité loterie de FDJ de façon significative. Amigo a été suspendu à partir du 19 mars afin de limiter le stationnement dans les points de vente. Les mises sur les autres jeux de loterie ont également enregistré un recul.

La réduction de l'offre sur les paris sportifs a été observée dès le 9 mars, suite à l'annulation de pratiquement la totalité des compétitions dans le monde, donnant lieu à une baisse des mises sur les paris sportifs de plus de 90% pendant la durée du confinement.

L'activité du Groupe à l'international a également été impactée par ce contexte.

Une reprise progressive d'activité a été enregistrée depuis la fin du confinement (11 mai 2020). Celle-ci a été accélérée par le retour du jeu Amigo en point de vente à partir du 8 juin 2020 pour l'activité loterie, et par la reprise des principaux championnats et coupes nationaux de football en Europe (Espagne, Italie, Angleterre, Portugal) pour l'activité paris sportifs. Sur les semaines d'activité à partir de la mi-juin 2020, les mises du Groupe retrouvent un niveau globalement comparable à celui constaté à la même période en 2019.

Dès fin mars, le Groupe a mis en oeuvre un plan d'économies de plus de 80 M€ afin de compenser une partie de la perte d'EBITDA subie sur l'exercice.

Des tests de dépréciation effectués dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 ont fait apparaître des pertes de valeur sur certains actifs du Groupe. Au 30 juin 2020, la valeur d'utilité de l'UGT Sporting Group a été évaluée à 60 M€ pour un montant d'actif net de 83,5 M€, conduisant à la constatation en Autres charges opérationnelles non courantes d'une dépréciation des écarts d'acquisition de 23,5 M€, soit 26 M€.

1.4 Evolution du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours du 1^{er} semestre 2020. La liste des entités consolidées au sein du groupe FDJ est présentée dans le rapport financier du Groupe établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur le 1^{er} semestre 2019, le Groupe avait finalisé le 30 mai 2019 l'acquisition de 100% de Sporting Group, consolidée par intégration globale.

2 Référentiel et principes comptables

2.1 Base de préparation et de présentation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2020 du groupe FDJ (désignés ci-après comme « les états financiers résumés ») ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. En conséquence, ils ne comportent pas toute l'information et les notes annexes requises par les IFRS pour l'établissement des comptes consolidés annuels mais seulement les événements significatifs de la période. Ces comptes doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 février 2020.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2020 sont disponibles sur le site internet www.groupefdj.com.

Les états financiers résumés sont établis au 30 juin 2020 suivant des principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués et décrits dans les notes aux états financiers consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception des éléments suivants :

- Avantages du personnel : la charge de la période intermédiaire relative aux engagements de retraite et autres avantages du personnel est déterminée à partir d'une extrapolation de l'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2019, avec une mise à jour du taux d'actualisation et des sorties au 30 juin 2020 ;
- Impôt sur le résultat : la charge d'impôt de la période intermédiaire est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice.

La préparation des données financières intermédiaires, en conformité avec les IFRS, nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements pour définir le traitement comptable dans les états financiers.

La direction du Groupe procède également à des estimations, dont l'effet sur les montants comptabilisés est significatif, sur les éléments suivants :

Thème		Sources les plus significatives d'estimation sur le résultat et/ou les flux de trésorerie futurs
Avantages au personnel	Note 3.5.3	Sensibilité au taux d'actualisation, hypothèses de départ
Ecart d'acquisition – détermination de la valeur recouvrable dans les tests de perte de valeur	Note 4	Sensibilité au taux d'actualisation, aux hypothèses de plan d'affaires affectant les flux de trésorerie attendus
Immobilisations incorporelles et corporelles	Note 5	Durée d'utilité et valeur recouvrable
Actifs financiers	Note 7.3	Juste valeur des actifs non cotés sur les marchés actifs

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour. Les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations. Ces jugements et estimations ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

2.2 Textes adoptés par l'Union européenne et non appliqués par anticipation par le Groupe

Aucune norme ou interprétation applicable par anticipation n'a été appliquée par le Groupe au 30 juin 2020.

2.3 Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020

La Commission européenne a adopté les amendements ci-après, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 ; IBOR (InterBanking Offered Rate);
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 sur la matérialité ;
- Amendements des références au Cadre Conceptuel des normes ;
- Amendements à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Des dérogations aux amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 sont prévues sur la comptabilité de couverture pendant la période de transition entre anciens et nouveaux textes de référence, qui ne sont pas encore en vigueur.

Les autres amendements et interprétations (amendement à IFRS 3 sur le regroupement d'entreprises, amendements à IAS 1 et IAS 8 sur la matérialité, amendements des références au Cadre Conceptuel des normes) n'ont pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

2.4 Textes non encore adoptés par l'Union européenne

- Amendement à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- IFRS 17 - Contrats d'assurance ;
- Amendements à IFRS 3 – Mise à jour des références au Cadre Conceptuel ;
- IAS 16 – Comptabilisation des produits générés avant la mise en service ;
- IAS 37 – Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat ;
- Améliorations annuelles cycle 2018-2020.

Les analyses de ces textes sont en cours. A ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif.

3 Données opérationnelles

3.1 Produit net des jeux (PNJ) et chiffre d'affaires

Les mises sont réparties entre les joueurs, les prélèvements publics et FDJ.

Part revenant aux gagnants

La part affectée aux gagnants est encadrée par l'article 8 du décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de La Française des jeux et du Pari mutuel urbain. Ce décret prévoit les dispositions suivantes :

- Pour les jeux de tirage, la part revenant aux gagnants varie, selon les gammes de jeux, entre 50% et 72% ;
- Pour les jeux instantanés, la part revenant aux gagnants varie, selon les gammes de jeux, entre 60% et 75%, avec une moyenne annuelle maximum de 70,5%.

Pour les paris sportifs en point de vente, la part affectée aux gagnants est en moyenne annuelle au maximum de 76,5%.

Pour les paris sportifs en ligne, elle est en moyenne annuelle au maximum de 85%.

Produit Brut des Jeux (PBJ)

Le PBJ correspond à la différence entre les mises et la part affectée aux gagnants.

Prélèvements publics

La loi Pacte prévoit, qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux applicables aux activités de jeux de loterie et de paris sportifs soit constituée du PBJ et non plus des mises, à l'exception des territoires suivants, pour lesquels les taux applicables et l'assiette restent inchangés : Polynésie Française, Principauté de Monaco, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les taux de prélèvements publics destinés au Budget général de l'État sont désormais fixes et ne correspondent donc plus pour chaque jeu, au solde des mises nettes des gains, des dotations structurelles, des prélèvements fiscaux (hors impôts sur les résultats) et sociaux, de la TVA et du Produit Net des Jeux.

Les taux de TVA restent inchangés.

Les taux de prélèvements publics, hors impôt sur les sociétés, applicables sur les jeux sont les suivants :

<i>En % du PBJ</i>	Loto/Euromillions	Autres jeux de loterie
ANS (auparavant CNDS)	5,10 %	5,10 %
CSG	6,20 %	6,20 %
CRDS	2,20 %	2,20 %
Budget Général	54,50 %	42,00 %
TOTAL	68,00 %	55,50 %

<i>En % du PBJ</i>	Paris Sportifs en PDV	Paris Sportifs En Ligne
Prélèvement Fiscal sur les paris sportifs	27,90 %	33,70 %
ANS (auparavant CNDS)	6,60 %	10,60 %
Prélèvement social sur les paris sportifs	6,60 %	10,60 %
TOTAL	41,10 %	54,90 %

Budget Général de l'Etat:

Les prélèvements publics destinés au Budget Général de l'Etat sont régis par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte)**.

Prélèvements sociaux (CRDS et CSG) sur les jeux de loterie

Les prélèvements sociaux regroupent la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) et la CSG (Contribution Sociale Généralisée).

CRDS : prélèvement défini par l'article 18 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

CSG : prélèvement défini par les articles L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvements fiscaux et sociaux spécifiques aux paris sportifs

Prélèvement fiscal : prélèvement défini par les articles 302 bis ZH, ZK et ZL du CGI modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvement social : prélèvement défini par l'article L137-21 du Code de la sécurité sociale modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Agence Nationale du Sport (ANS) – anciennement Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) jusqu'au 23 avril 2019 : prélèvement défini par les articles 1609 novovicies et 1609 tricics du code général des impôts modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises** et 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, avec des plafonds respectifs de 73 M€ et 35 M€ (pour l'ensemble du marché des paris sportifs) au-delà desquels les versements sont affectés au Budget Général de l'Etat.

TVA :

La TVA, régie par le chapitre 1^{er} du Titre II du Livre 1^{er} du code général des impôts, est assise sur le Produit Net des Jeux. Le taux applicable est de 20%.

Produit Net des Jeux (PNJ)

FDJ exerce une activité de prestations de services, consistant à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Le PNJ correspond à la rémunération de FDJ pour l'organisation et le placement des jeux.

Juqu'en 2019, le PNJ était assis sur les enjeux des joueurs (les mises) et était fixe pour les jeux sous droits exclusifs et variable pour les paris sportifs en ligne. A compter du 1^{er} janvier 2020, suite à l'entrée en vigueur de la loi Pacte, le PNJ correspond à un solde, déterminé à partir du PBJ, lui-même variable en fonction du TRJ de chaque catégorie de jeu et diminué ensuite des prélèvements publics. Le niveau du PNJ peut donc varier en fonction du TRJ appliqué à chaque jeu par FDJ (effet marge) ainsi qu'en fonction du volume des mises pour chaque catégorie de jeu correspondant (effet volume).

Le PNJ est constaté une fois l'ensemble des obligations de FDJ remplies. Ces obligations de prestations sont différentes selon les gammes de jeux :

- pour les **jeux de tirage**, la prestation de FDJ est terminée lorsqu'elle a enregistré la prise de jeu, organisé le tirage qui détermine la formule gagnante, effectué le calcul des gains et promulgué les résultats et rapports.
- pour les **jeux instantanés**, l'intervention du hasard intervient avant la remise au joueur du support de jeu (ticket). La vente est effective dans les livres de FDJ lorsqu'un certain nombre de tickets a été vendu, à savoir lorsque lesdits tickets sont passés dans le terminal de prises de jeu. Ainsi, la vente est constatée avant que le livret (lot de tickets), d'une valeur comprise entre 150 et 300€, ne soit intégralement épuisé. Compte tenu de

la vitesse d'écoulement des livrets, la constatation d'une vente à l'unité conduirait à la constatation d'un revenu très proche de celui retenu dans les comptes.

- pour les **paris sportifs**, les principes sont similaires aux jeux de tirage. Les obligations de FDJ sont remplies lorsque, une fois que l'événement sportif a eu lieu, le calcul des gains et la promulgation des résultats et des rapports sont effectués.

Le PNJ est donc net des gains reversés aux joueurs et des sommes prélevées pour l'Etat.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation et la détermination du PNJ sont très fortement automatisés. Ils s'appuient sur un système d'information complexe, qui porte la totalité des flux de jeux depuis la validation des prises de jeux dans les points de vente et sur Internet, jusqu'à la comptabilisation du PNJ.

Dans un souci de comparabilité, les indicateurs financiers clés font l'objet dans le rapport semestriel d'activité (voir 1.1) d'une présentation retraitée des impacts liés au nouveau cadre fiscal applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et de la prise en compte d'une année pleine de l'activité de Sporting Group, dont l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe est effective depuis le 30 mai 2019. Les données au 30 juin 2019 présentées ci-dessous correspondent à celles qui ont été publiées au premier semestre 2019.

	30.06.2020	30.06.2019
<i>En millions d'euros</i>		
Jeux de tirage	285,9	310,4
Jeux instantanés	391,5	448,6
Total Loterie	677,5	759,0
Paris sportifs	145,0	172,6
Autres	6,5	1,9
Total PNJ	829,0	933,4
Produit des autres activités	19,7	10,5
Chiffre d'affaires	848,6	944,0

Les **mises** du Groupe s'élèvent à 6 898,4 M€, en baisse de 18,1 % par rapport au 30 juin 2019.

La **part revenant aux gagnants** s'élève à 4,6 Mds€ à fin juin 2020 (-19,3% vs. 2019). Le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ) moyen de la période s'établit ainsi à 67,3%, comparativement à 68,4% à fin juin 2019. La baisse du TRJ moyen est principalement liée à un effet mix entre la loterie et le sport, conséquence de l'annulation d'un grand nombre de compétitions sportives. De plus, le TRJ des paris sportifs ressort en baisse sur le 1^{er} semestre 2020 du fait de résultat sportifs inattendus qui ont été défavorables aux joueurs.

Le **Produit Brut des Jeux (PBJ)** s'élève à 2 253 M€ à fin juin 2020 (-15,4% vs. 2019).

Les **prélèvements publics** s'établissent à 1 430 M€, en baisse de 15,5% (-263 M€) par rapport au 30 juin 2019. Leur variation suit celle du PBJ, l'assiette de leur calcul dans le nouveau cadre fiscal.

La disparition du fonds de contrepartie à compter du 1^{er} janvier 2020 faisant suite à l'adoption de la loi Pacte implique la disparition de la **dotations structurelle aux fonds de contrepartie** afférente comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe jusqu'à fin 2019. L'impact à fin juin 2020 est positif à hauteur de 39,1 M€ par rapport au 30 juin 2019.

Les **autres activités de paris sportifs** intègrent la composante « spread betting » de l'activité B2C de Sporting Group. La progression comparativement au 30 juin 2019 (+4,1 M€) est liée à un effet de périmètre, avec un semestre complet en 2020 contre un mois d'activité en 2019, Sporting Group ayant intégré le périmètre de consolidation de FDJ à compter de fin mai 2019.

Le **Produit Net des Jeux (PNJ)** correspond aux mises des joueurs, minorées des gains reversés ou à verser aux joueurs, et des prélèvements publics. Il intègre également le revenu généré par l'activité B2C¹³ de Sporting Group (*spread betting ou paris à fourchette¹⁴, fixed odds betting ou paris à cotes fixes*).

Le **Produit Net des Jeux** constitue la rémunération du groupe FDJ sur ses activités des jeux. Il atteint 829 M€ en baisse de 104 M€ par rapport au 30 juin 2019 (-11,2%).

Le chiffre d'affaires inclut, outre le Produit Net des Jeux (PNJ), les **Produits des autres activités** qui correspondent principalement aux ventes de prestations de maintenance et de développement de logiciels, ainsi que la fourniture de services aux opérateurs de paris sportifs de l'activité B2B¹⁵ à l'international. La progression de 9,1 M€ comparativement au 30 juin 2019 (+86,3%) est liée à un effet de périmètre, les activités B2B de Sporting Group ayant intégré le périmètre de consolidation du Groupe à compter de mai 2019.

Le **chiffre d'affaires** du Groupe s'établit ainsi à 848,6 M€ à fin juin 2020, en retrait de 95,3 M€ par rapport au 30 juin 2019 (-10,1%).

3.2 Résultat opérationnel

3.2.1 Résultat opérationnel courant

Le **coût des ventes** s'établit à 481,9 M€ au 30 juin 2020, en baisse de 101,0 M€ (-17,3%) comparativement au 30 juin 2019 publié. Cette évolution est principalement imputable à la rémunération des détaillants, dont le niveau évolue mécaniquement avec les mises réseau de la période (-20,8%). Les autres coûts des ventes baissent sous l'effet de l'allègement temporaire du dispositif d'animation commerciale enclenché par le Groupe dans le cadre du plan d'économies 2020 visant à compenser en partie la baisse d'activité liée à la crise COVID-19.

Les **coûts marketing et communication** comprennent les coûts de publicité et de conception des offres ainsi que les coûts de développements et d'exploitation informatiques des jeux et services. La hausse de 9,4 M€ par rapport au 30 juin 2019 (+6,8%) est liée à un effet périmètre avec un semestre entier d'activité de Sporting Group en 2020 contre un mois seulement en 2019.

Les **coûts administratifs et généraux** regroupent principalement les frais de personnel et de fonctionnement des fonctions corporate, ainsi que les coûts des bâtiments et les coûts d'infrastructures informatiques. Ils s'établissent à 87,0 M€ à fin juin 2020. La hausse de 1,3 M€ par rapport au 30 juin 2019 (+1,6%) est principalement liée à un effet de périmètre (Sporting Group), ainsi qu'à la constatation sur 2020 de la prime d'assurance sur risque de contrepartie des jeux de loterie.

La variation à la hausse des **autres produits et charges opérationnels** (7,0 M€ par rapport à 2019) s'explique par l'amortissement sur un semestre complet des droits exclusifs d'exploitation des jeux applicable à compter de mai 2019.

Le **Résultat Opérationnel Courant (ROC)** du Groupe s'établit ainsi à 123,8 M€ à fin juin 2020, en baisse de 12,1 M€ (-8,9%) par rapport au 30 juin 2019.

¹³ B2C désigne les activités commerciales et marketing réalisées pour les consommateurs finaux

¹⁴ Le spread betting consiste à pronostiquer si un nombre d'actions (ou faits de match) durant une rencontre sera inférieur ou supérieur à une fourchette d'actions (spread) fixée par le coteur.

¹⁵ B2B désigne les activités commerciales et marketing réalisées entre entreprises

3.2.2 Eléments du compte de résultat par nature

Le détail des charges de personnel figure en note 3.5.2.

Les dotations nettes aux amortissements sur les actifs corporels et incorporels s'élèvent à 50 M€ au 30 juin 2020 contre 41 M€ au 30 juin 2019. Leur augmentation est principalement induite par les droits exclusifs d'exploitation qui sont amortis dans les comptes du Groupe à compter de mai 2019.

3.2.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres **produits et charges opérationnels non courants** s'établissent à -30M€ à fin juin 2020, impactés par des dépréciations d'actifs (-26 M€) et des coûts de restructuration (-3,4 M€), ces derniers étant liés à l'arrêt de l'activité trading en propre de Sporting Group.

Au 30 juin 2019, les autres produits et charges opérationnels non courants incluaient principalement des honoraires liés à la privatisation de FDJ et à l'opération de croissance externe.

3.3 Information sectorielle

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2020						
	BU Loterie	BU Paris sportifs	Autres secteurs - ABU	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
Mises	5 777	1 108	14	0	6 898		6 898
Produit Brut des Jeux (PBJ)	1 954	298	1	0	2 253		2 253
Produit Net des Jeux (PNJ)	677	145	6	0	829		829
Chiffre d'Affaires	679	145	24	1	849		849
Coût des ventes	-395	-65	-3	0	-464	-18	-482
Coûts marketing et communication	-65	-34	-21	-12	-133	-14	-147
Marge contributive	219	45	-1	-12	251	-32	219
Coûts administratifs et généraux				-78	-78	-18	-95
EBITDA					174		
Amortissement						-50	
Résultat Opérationnel Courant (ROC)							124

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2019						
	BU Loterie	BU Paris sportifs	Autres secteurs - ABU	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
Mises	6 610	1 810	0	0	8 420		8 420
Produit Brut des Jeux (PBJ)	2 257	406	0	0	2 663		2 663
Produit Net des Jeux (PNJ)	759	173	2	0	933		933
Chiffre d'Affaires	761	173	11	0	944		944
Coût des ventes	-456	-107	-1	0	-564	-19	-583
Coûts marketing et communication	-62	-40	-11	-14	-127	-11	-138
Marge contributive	243	26	-2	-14	253	-30	223
Coûts administratifs et généraux				-76	-76	-11	-87
EBITDA					177		
Amortissement						-41	
Résultat Opérationnel Courant (ROC)							136

L'**EBITDA** qui correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements s'établit à 173,9 M€, en baisse de 3,2 M€ (-1,8%) comparativement au 30 juin 2019. La **marge d'EBITDA** atteint 20,5 % au 30 juin 2020, en progression de 1,7 point par rapport au 30 juin 2019.

3.4 Couverture des risques opérationnels

3.4.1 *Risque de contrepartie*

Depuis le 1^{er} janvier 2020, concomitamment à l'entrée en vigueur du nouveau cadre fiscal et réglementaire relatif aux jeux d'argent et de hasard, le risque de contrepartie des jeux de loterie n'est plus assuré par les fonds de contrepartie mais par une police d'assurance. Elle est souscrite par FDJ dans le cadre d'un contrat annuel auprès de plusieurs compagnies d'assurance pour la couverture des risques cumulés de contrepartie des jeux de loterie d'un montant unitaire maximum de 100 M€ par tirage et total annuel de 150 M€, sous réserve de certaines conditions et d'une franchise annuelle de 6 M€.

3.4.2 *Risque de crédit sur les créances opérationnelles*

Les créances du Groupe, principalement relatives à son réseau de détaillants, correspondent aux mises collectées par eux et qui font l'objet d'un prélèvement hebdomadaire par FDJ. L'agrément FDJ nécessaire pour commercialiser ses jeux est donné aux détaillants après obtention d'une caution demandée de manière systématique. Le risque sur les créances détaillants est analysé notamment par un comité de suivi réunissant régulièrement des responsables des directions commerciale, financière, juridique, sécurité et Jeu Responsable, en charge de statuer sur des cas particuliers et significatifs d'impayés, et de décider du passage en contentieux de certaines créances. Les règles de dépréciation des créances sont fonction de leur montant et de leur antériorité, et en phase avec le modèle des pertes de crédit attendues, compte tenu des délais de règlement extrêmement courts et des dispositifs de gestion du risque de crédit mis en place. Le Groupe considère que le risque de défaillance des détaillants susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat est limité. Les autres créances font l'objet de dépréciation au cas par cas.

3.4.3 *Risque de change sur les activités opérationnelles*

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant de factures de fournisseurs étrangers libellées en devises étrangères. Ce risque est mesuré globalement pour chacune des devises concernées. La politique générale du Groupe est de couvrir ce risque par exercice. Les devises sur lesquelles le Groupe a encouru une exposition significative sont le dollar américain (en 2020 et 2019), pour un montant maximum équivalent de 32 M\$ (29 M\$ en 2019) et la livre britannique, pour un montant maximum identique de 6 M£ en 2020 et 2019.

Compte tenu du volume annuel des achats en devises étrangères, le risque de change sur les activités opérationnelles reste limité dans le Groupe. La juste valeur des instruments dérivés sur la couverture des achats en devises des supports de jeux est de -0,1 M€ au 30 juin 2020 (0,2 M€ au 30 juin 2019). Leur variation de juste valeur en cas de hausse ou la baisse serait la suivante :

- +1,9 M€ et -2,1 M€ en cas de variation de la parité EUR/USD (+/- 0,10 USD pour 1 EUR)
- +1.1 M€ et -0,9 M€ en cas de variation de la parité EUR/GBP (+/- 0,10 GBP pour 1 EUR)

3.5 Charges et avantages du personnel

3.5.1 Effectifs du Groupe

Les Effectifs Moyens Pondérés (EMP) de FDJ et des sociétés consolidées en intégration globale, incluant toutes les natures de contrat, dont l'intérim, sont les suivants :

	30.06.2020	30.06.2019
Total effectifs moyens pondérés	2 610	2 328

Les effectifs de Sporting Group étaient inclus au 30 juin 2019 proportionnellement à leur date d'entrée dans le Groupe, soit fin mai 2019. La croissance des EMP correspond ainsi principalement à cet effet de périmètre.

	30.06.2020	30.06.2019
Total effectifs fin de période	2 622	2 594

Les effectifs fin de période au 30 juin 2020 comme au 30 juin 2019 incluent Sporting Group.

3.5.2 Charges de personnel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Rémunération	72,5	59,6
Charges sociales	36,4	33,7
Participation et intéressement	13,3	13,5
Avantages à long terme	-0,5	1,9
Autres	12,0	13,1
Total charges de personnel	133,7	121,8

La croissance des charges de personnel est principalement induite par celle des effectifs et par l'application de la politique salariale.

3.5.3 Passifs liés au personnel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Indemnités de fin de carrière	37,8	39,2
Médailles du travail	8,0	7,5
Frais de santé	10,5	10,3
Prov pour retraites et engagements assimilés	56,3	56,9

Le taux d'actualisation retenu pour le 30 juin 2020 s'élève à 0,75 % (0,70% au 31 décembre 2019).

Les résultats des tests de sensibilité montrent que les variations à la hausse et à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation auraient une incidence respective de -3% et de 3% sur l'ensemble des provisions.

3.6 Fonds joueurs

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Total fonds joueurs	176,4	156,6

L'intégralité des fonds joueurs correspond à des fonds joueurs courants.

Les lots non réclamés sur jeux de tirage et de paris sportifs sont dorénavant tous annuellement versés à l'État à l'exception des lots et gains de premier rang de répartition de certains jeux, qui sont remis en jeu. Au 30 juin 2020, le montant de ces lots non réclamés s'élève à 20 M€.

Au 31 décembre 2019, les lots non réclamés avaient été intégralement reversés à l'Etat.

Les **fonds destinés à l'animation des jeux** (156 M€ au 30 juin 2020 et 149 M€ au 31 décembre 2019) (par exemple fonds de report, fonds de super cagnotte, ...) contiennent les sommes reportées sur des tirages ultérieurs en l'absence de gagnant, pour certains jeux et certains rangs de gains.

3.7 Créances courantes

3.7.1 Créances clients et réseau de distribution

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Créances clients (valeur brute)	28,3	33,7
Créances envers le réseau de distribution (valeur brute)	371,9	452,5
Dépréciation	-14,4	-16,4
Total créances clients et réseau de distribution	385,8	469,8

Les créances clients sont principalement liées à l'activité du Groupe avec des loteries étrangères pour la réalisation de services informatiques.

Le réseau de distribution est prélevé chaque semaine du montant des mises qu'il collecte auprès des joueurs, nettes des lots payés et de leurs commissions. Les mises sont inscrites à l'actif tandis que les lots et commissions se trouvent au passif.

Les créances sur le réseau de distribution correspondent aux mises encaissées par le réseau en fin de période, et non encore prélevées par FDJ. Leur évolution sur le semestre s'explique par un niveau d'activité sur fin juin 2020 moindre que sur fin décembre 2019 (-21% en moyenne).

3.7.2 Autres actifs d'exploitation

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Charges constatées d'avance	21,6	29,6
Autres créances courantes	280,5	285,2
Total autres actifs courants	302,0	314,8

La diminution des charges constatées d'avance fait suite à Les autres créances courantes comprennent principalement l'acompte sur excédent du fonds permanent, dont le montant s'établit à 265 M€ au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

3.8 Dettes courantes

3.8.1 Dettes fournisseurs et réseau de distribution

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Fournisseurs	83,3	133,5
Dettes envers le réseau de distribution	230,8	278,1
Total dettes fournisseurs et réseau de distribution	314,1	411,6

Les dettes sur le réseau de distribution correspondent aux lots payés par les détaillants et aux commissions du réseau en fin de période. Leur évolution sur le 1^{er} semestre 2020 s'explique principalement par le niveau d'activité inférieur fin juin 2020 à fin décembre 2019 (-21% en moyenne).

3.8.2 Prélèvements publics

Ces prélèvements sont dus à l'Etat, aux organismes sociaux, collectivités et autres organismes publics.

Les prélèvements dus à l'Etat (540 M€ au 30 juin 2020 vs 415 M€ au 31 décembre 2019) comprennent principalement l'excédent du fonds permanent (311 M€ au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019).

Le solde restant de 229 M€ au 30 juin 2020 (104 M€ au 31 décembre 2019) comprend essentiellement :

- les dettes envers le Budget Général de l'Etat de 157 M€ au 30 juin 2020 (41 M€ au 31 décembre 2019) dont l'augmentation s'explique principalement par les modifications des modalités de règlements des prélèvements dus à l'Etat, désormais effectués sur un rythme mensuel en 2020 (vs. rythme hebdomadaire en 2019). Fin 2019, un versement anticipé des dettes à échéance au 3 janvier 2020 avait par ailleurs été effectué ;
- les prélèvements dus aux autres collectivités de 50 M€ au 30 juin 2020 (39 M€ au 31 décembre 2019), principalement composés de la dette envers l'ANS (auparavant CNDS) pour 21 M€ au 30 juin 2020 (30 M€ au 31 décembre 2019) ;
- les prélèvements fiscaux et sociaux sur les paris sportifs : 22 M€ au 30 juin 2020 (23 M€ au 31 décembre 2019).

3.8.3 Gains à payer

Ils s'établissent à 244 M€ (189 M€ au 31 décembre 2019) et incluent :

- les gains à payer qui sont des gains non forclos restant à payer aux joueurs pour 162 M€ (154 M€ au 31 décembre 2019) ;
- les disponibilités des joueurs en ligne pour 56 M€ (35 M€ au 31 décembre 2019), i.e. les sommes disponibles sur les porte-monnaie des joueurs sur leurs comptes fdj.fr ou enligne.parionssport.fdj.fr.

Ils comprennent également au 30 juin 2020 les lots non réclamés sur les jeux instantanés pour 23 M€, qui font l'objet d'un reversement à l'Etat en fin d'année.

3.8.4 Autres passifs courants

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Produits constatés d'avance	33,3	35,7
Autres dettes	147,3	133,9
Autres passifs d'exploitation courants	180,6	169,6

Les produits constatés d'avance sur les jeux correspondent à des mises jouées sur le 1^{er} semestre, se rapportant à des tirages ou événements se déroulant sur le deuxième semestre. Ils sont transformés en mises dans un délai maximum de cinq semaines. Les charges assises sur les mises correspondantes figurent dans les charges constatées d'avance (voir note 3.7.2 – Autres actifs d'exploitation).

Les autres dettes comprennent essentiellement les dettes fiscales et sociales pour 132 M€ (122 M€ au 31 décembre 2019).

3.8.5 Dettes envers l'Etat au titre des droits exclusifs d'exploitation

Au 31 décembre 2019, les 380 M€ de dettes correspondaient à la contrepartie financière due par FDJ à l'État liée à la sécurisation des droits exclusifs qui lui ont été confiés pour 25 ans. Cette dette a été réglée le 21 avril 2020 et financée par un emprunt d'une durée de 20 ans.

4 Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Effet de change	30.06.2020
Ecart d'acquisition (brut)	70,4	-	-4,3	66,1
Pertes de valeur s/ écart d'acquisition	-14,0	-25,7	1,6	-38,0
Ecart d'acquisition (net)	56,4	-25,7	-2,6	28,1

La crise sanitaire de la covid-19 a impacté négativement les activités et la performance de Sporting Group au cours de la période, avec notamment l'annulation ou le report de presque toutes les manifestations sportives à partir de mi-mars.

Dans ce contexte constitutif d'un indice de perte de valeur, le Groupe a mis en œuvre un test de valeur au 30 juin 2020 afin d'estimer la valeur d'utilité de l'UGT Sporting Group à cette date. Cette dernière ressort à 60 M€ pour un montant d'actif net testé de 83,3 M€, soit une perte de valeur estimée à 23,5 M€ (26 M€) imputée sur l'écart d'acquisition dont le montant résiduel s'élève à 23,6 M€ (26 M€) au 30 juin 2020.

Dans le contexte exceptionnel de crise et d'incertitudes actuelles, la valeur d'utilité a été déterminée sur la base de deux scénarios.

Le scénario de base repose sur le business plan 2020-2024 approuvé par le Comité de Pilotage de l'Activité (CPA) et utilisé pour les besoins du test de valeur à fin 2019, ajusté des hypothèses suivantes :

- Reprise progressive de l'activité pour retrouver un niveau équivalent aux prévisions initiales à horizon 2023
- Plan de réduction de coûts partiellement mis en œuvre
- Augmentation de certains coûts consécutifs à la crise et liés à l'activité de Sporting Group

Le scénario « low » est dérivé du scénario de base et dont les hypothèses mentionnées ci-dessus ont été ajustées à la baisse. Ces deux scénarios reposent sur une reprise forte de l'activité après 2023, le Groupe considérant que les perspectives long terme et le rationnel stratégique ne sont pas remis en question. Le Groupe a estimé une probabilité de réalisation 40% sur le scénario « base » et de 60% sur le scénario « low ».

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 14,3% après prise en compte de la norme IFRS 16 (vs 14% à fin 2019), et le taux de croissance à long terme moyen pondéré à 2 %. Un test de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé : un point de taux d'actualisation représente 7 M€ de valeur d'entreprise.

Le Groupe souligne le contexte de crise et d'incertitudes fortes. Ces hypothèses représentent sa meilleure estimation sur la base des informations internes et externes disponibles à date dans ces conditions.

5 Immobilisations corporelles et incorporelles

5.1 Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	30.06.2020			31.12.2019		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-16,9	363,1	380,0	-9,3	370,7
Coûts de développement	170,1	-99,2	70,8	155,4	-86,8	68,6
Logiciels SI	138,4	-125,7	12,7	137,0	-123,0	13,9
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	81,0	-2,3	78,7	67,2	-1,4	65,8
Total immobilisations incorporelles	769,5	-244,1	525,4	739,6	-220,6	519,0

Les droits exclusifs d'exploitation correspondent à la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation portant sur les activités de loterie commercialisées en réseau physique de distribution et en ligne, ainsi que sur les jeux de paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution confiés à FDJ pour une durée de 25 ans. D'une valeur brute de 380 M€, cet actif est amorti sur cette durée à compter du 23 mai 2019.

Les principaux investissements de la période concernent la société mère et sont liés aux développements des systèmes d'information de production et de back-office, ainsi qu'aux terminaux de prises de jeu.

5.2 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	30.06.2020			31.12.2019		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Terrains	96,6	-	96,6	96,6	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	233,5	-72,2	161,3	231,1	-67,1	163,9
Droits d'utilisation IFRS 16	39,7	-11,2	28,5	38,0	-7,6	30,4
Mobilier, installations tech, & matériel PDV	240,2	-173,8	66,3	234,8	-161,9	72,9
Matériels SI	73,2	-62,3	10,9	70,1	-59,6	10,5
Matériel services de proximité	23,8	-19,9	3,9	23,2	-19,2	4,0
Autres immobilisations corporelles	42,5	-36,9	5,6	40,8	-36,0	4,9
Immobilisations corporelles en cours	12,5	-1,4	11,1	10,9	-1,4	9,4
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1,5	-	1,5	1,4	-	1,4
Total immobilisations corporelles	763,4	-377,7	385,7	746,8	-352,7	394,0

Les investissements en immobilisations corporelles de la période portent principalement sur les mobiliers en point de vente.

6 Provisions

En millions d'euros	31.12.2019	Dotations	Reprises		Autres mouvements	30.06.2020
			Utilisées	Non utilisées		
Total provisions non courantes	49,3	0,3	-1,4	0,0	0,1	48,1
Total provisions courantes	16,7	5,7	-5,0	-1,4	0,0	15,9
Total provisions	66,0	6,0	-6,5	-1,4	0,0	64,1

Les provisions non courantes couvrent des litiges collectifs et individuels avec d'anciens courtiers-mandataires, faisant suite notamment à la résiliation de leur contrat en 2014. Leur estimation correspond au différentiel entre le montant de l'indemnité proposée par FDJ et le taux d'indemnisation susceptible d'être retenu par une instance judiciaire.

Les provisions courantes couvrent principalement des contentieux liés à l'exploitation.

7 Trésorerie et instruments financiers

7.1 Résultat financier

En millions d'euros	30.06.2020	30.06.2019
Coût de l'endettement financier	-2,1	-0,8
Plus-values de cession	1,1	0,0
Produits d'intérêt sur les placements	3,7	3,7
Instruments dérivés (Produits)	0,0	0,5
Produits financiers sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	0,0	8,0
Gains de change	0,6	0,0
Autres produits financiers	0,4	0,0
Produits financiers	5,7	12,2
Instruments dérivés (Charges)	-0,4	0,0
Charges financières sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	-4,7	0,0
Pertes de change	-3,5	-0,1
Autres charges financières	-0,2	-0,3
Charges financières	-8,9	-0,5
Résultat financier	-5,2	10,9

Le coût de l'endettement financier correspond principalement à la charge d'intérêt sur les emprunts liés à l'acquisition du siège social et de Sporting Group ainsi qu'à la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation.

La variation nette des charges et produits financiers sur titres évalués à la juste valeur par résultat (-13 M€ entre le 1^{er} semestre 2019 et le 1^{er} semestre 2020) est liée à l'évolution des marchés, qui ont enregistré en 2020 une forte baisse suite à la crise sanitaire (vs. une hausse en 2019).

FDJ est exposée à des risques de change sur des achats en dollar américain et l'évolution de cette devise génère du résultat de change. Ce dernier inclut également la part non efficace de la réévaluation de la dette externe souscrite en livres sterling et destinée à couvrir la situation nette de Sporting Group.

7.2 Gestion des risques financiers

7.2.1 Risque de crédit des placements et instruments dérivés

Le risque de crédit ou risque de contrepartie des placements et des instruments financiers dérivés est suivi par le Comité de Trésorerie, dirigé par la Directrice Finances, et des membres du département Trésorerie et Placements. Ce risque correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie, entraînant le non-respect de ses obligations vis-à-vis de lui. La politique du Groupe, pour les placements et instruments dérivés, consiste à limiter les opérations pondérées par la nature des risques, à un montant maximal par contrepartie autorisée. La liste de contreparties autorisées est établie par le Comité de

Trésorerie, sélectionnée en fonction de leur rating et de la durée de l'opération. Elle est revue périodiquement, a minima chaque semestre. En cas de baisse de notation d'une contrepartie en-deçà du rating minimum autorisé, le Comité de Trésorerie statue sur la conservation éventuelle des opérations existantes jusqu'à leur échéance.

Le Groupe considère que le risque de défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat, est limité, en raison de la politique de gestion des contreparties, et plus particulièrement le niveau minimum de rating long terme retenu pour ces opérations.

Le risque de crédit s'analyse comme suit :

<i>Encours</i>	Encours total en M€ au 30.06.20	0-25 M€	25-50 M€	50-100 M€	100-150 M€
RATING					
AA/Institutions financières	245	0	-	1	1
AA/Autres	-				
A/Institutions financières	377	8	3	2	0
Total	622				

7.2.2 Risque de liquidité

La politique d'allocation d'actifs de FDJ impose qu'un minimum de 33 % des encours soient investis sur des supports court terme réguliers. Par ailleurs, des lignes de crédit confirmées ont été mises en place pour un montant maximum de 300 M€. Le Comité de Trésorerie suit mensuellement la position de liquidité et s'assure du respect des limites définies.

Les encours investis sur des supports court terme sont en phase avec la politique de gestion de trésorerie de FDJ.

Au 30 juin 2020, une grande majorité des placements est effectuée sous forme de comptes à terme auprès de banques. Pour ces placements, FDJ a la possibilité de demander à récupérer les fonds investis, sans pénalité ou risque en capital, à l'issue d'un préavis de 32 jours calendaires.

Les placements sont en conformité avec les règles validées par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration.

Au 30 juin 2020, le niveau moyen des placements s'élevait à 1 202 M€ ; le total des emprunts était de 577 M€, dont 92 M€ de dette financière liée à l'acquisition du siège du Groupe, 110 M€ de dette relative à l'acquisition de Sporting Group et 372 M€ correspondant à la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs.

Compte tenu du niveau des placements au 30 juin 2020, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements et de remboursement de dettes financières, le Groupe estime qu'il dispose de la capacité financière suffisante pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'examen des comptes semestriels par le Conseil d'administration.

7.3 Actifs et passifs financiers

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Actifs financiers non courants au coût amorti	160,0	440,0
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	131,3	90,4
Autres	86,8	53,9
Total Actifs financiers non courants	378,1	584,3
Actifs financiers courants au coût amorti	349,0	253,0
Actifs financiers courants en juste valeur par résultat	5,0	16,1
Instruments dérivés courants	0,8	0,9
Dépôts et cautionnements	0,1	2,1
Total Actifs financiers courants	354,9	272,2
Total Actifs financiers	733,0	856,5
Dettes financières, part à plus d'un an	546,1	205,0
Dettes de location, part à plus d'un an	22,0	24,4
Autres passifs financiers	0,4	0,3
Total Passifs financiers non courants	568,6	229,7
Dettes financières, part à moins d'un an	27,2	8,2
Dettes de location, part à moins d'un an	7,2	7,0
Instruments dérivés courants	0,2	0,7
Découverts bancaires	0,0	40,2
Autres passifs financiers	130,5	130,5
Total passifs financiers courants	165,1	186,5
Total Passifs financiers	733,6	416,3

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas voire négatifs, FDJ poursuit en 2020 sa politique de placements sur des comptes à terme à 5 ans, lorsque les conditions sont intéressantes, principalement lors du renouvellement d'opérations arrivant à échéance. Conformément à la politique d'allocation d'actifs de l'entreprise, d'autres placements en OPCVM à moyen et long terme ont également été mis en place, souvent résultant d'arbitrages de produits existants.

L'évolution à la baisse des actifs financiers au coût amorti pour 184 M€ (baisse de 280 M€ de la part non courante et hausse de 96 M€ de la part courante) s'explique principalement par l'arrivée à échéance en 2020 de comptes à terme.

Le dépôt relatif à la convention de fiducie sûreté, destinée à protéger les avoirs des joueurs en ligne, s'élève à 40 M€ (8 M€ au 31 décembre 2019). En 2019, il couvrait les avoirs des joueurs en ligne sur les paris sportifs ; à partir de 2020, il inclut également leurs avoirs sur la loterie.

La dette financière long terme de 546 M€ (230 M€ au 31 décembre 2019) est essentiellement constituée :

- de l'emprunt destiné au financement de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation pour 353 M€ (d'un nominal de 380 M€, à taux variable, d'une durée de 20 ans et remboursable à échéances trimestrielles constantes)
- d'un emprunt, d'un nominal de 100 M€, à taux variable remboursable in fine au 15 mai 2024, soit 110 M€ (118 M€ au 31 décembre 2019) souscrit dans le cadre de l'acquisition de Sporting ;
- et d'un emprunt lié à l'acquisition du siège du Groupe pour 84 M€ (92 M€ au 30 juin 2019), d'un nominal de 120 M€, à taux fixe, amortissable et à échéance au 24 novembre 2031).

Les parts à moins d'un an de l'emprunt lié à l'acquisition du siège du Groupe et de l'emprunt destiné au financement de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation s'élèvent respectivement à 8 M€ et 19 M€.

Les autres passifs financiers courants incluent principalement les fonds de réserve, ainsi que les comptes bancaires créditeurs, et la dette liée à l'engagement de rachat par FDJ de ses propres actions.

7.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Placements, équivalents de trésorerie	185,0	121,2
Comptes bancaires et autres disponibilités	290,7	80,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	475,6	201,5

Les placements, équivalents de trésorerie comprennent principalement des parts d'OPCVM incluant le fonds Euromillions (73 M€ au 30 juin 2020 et 77 M€ au 31 décembre 2019), et des dépôts à terme ou à vue rémunérés (60 M€ au 30 juin 2020 et 44 M€ au 31 décembre 2019).

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction importante qui limiterait sa capacité à avoir accès aux actifs de ses filiales.

7.5 Echancier des actifs et passifs financiers

2020 - En millions d'euros	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 2 ans	A plus de 3 ans	A plus de 4 ans	A plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants au coût amorti		0,0	50,0	65,0	20,0	25,0	160,0
Actifs financiers non courants évalués en juste valeur par résultat		116,3	15,0	0,0	0,0	0,0	131,3
Autres actifs financiers non courants		86,1	0,2	0,0	0,0	0,6	86,9
Total Actifs financiers non courants	0,0	202,4	65,2	65,0	20,0	25,6	378,1
Actifs financiers courants au coût amorti	349,0						349,0
Actifs financiers courants évalués en juste valeur par résultat	5,0						5,0
Instruments dérivés courants	0,8						0,8
Dépôts et cautionnements	0,1						0,1
Total Actifs financiers courants	354,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-	354,9
Total Actifs financiers	354,9	202,4	65,2	65,0	20,0	25,6	733,0
Dettes financières, part à plus d'un an		26,8	26,8	26,8	63,3	402,5	546,1
Dettes de location		5,2	4,6	3,9	3,3	5,0	22,0
Autres passifs financiers non courants		0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4
Total Passifs financiers non courants	0,0	32,0	31,4	30,7	66,6	407,8	568,6
Dettes financières, part à moins d'un an	27,2						27,2
Dettes de location	7,2						7,2
Instruments dérivés courants	0,2						0,2
Découverts bancaires	0,0						0,0
Autres passifs financiers courants	130,5						130,5
Total passifs financiers courants	165,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	165,2
Total Passifs financiers	165,2	32,0	31,4	30,7	66,6	407,8	733,7

2019 - En millions d'euros	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 2 ans	A plus de 3 ans	A plus de 4 ans	A plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants au coût amorti		215,0	105,0	25,0	50,0	45,0	440,0
Actifs financiers non courants évalués en juste valeur par résultat		84,7	0,0	5,7	0,0	0,0	90,4
Autres actifs financiers non courants		53,2	0,2	0,0	0,0	0,6	53,9
Total Actifs financiers non courants	0,0	352,9	105,2	30,7	50,0	45,6	584,3
Actifs financiers courants disponibles à la vente	0,0						-
Actifs financiers courants au coût amorti	253,0						253,0
Actifs financiers courants évalués en juste valeur par résultat	16,1						16,1
Instruments dérivés courants	0,9						0,9
Dépôts et cautionnements	2,1						2,1
Prêts à des tiers	0,1						0,1
Total Actifs financiers courants	272,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-	272,2
Total Actifs financiers	272,2	352,9	105,2	30,7	50,0	45,6	856,6
Dettes financières, part à plus d'un an		7,9	7,9	7,9	125,5	55,8	205,0
Dettes de location		6,4	4,1	3,9	3,7	6,4	24,4
Autres passifs financiers non courants		0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3
Total Passifs financiers non courants	0,0	14,3	12,0	11,8	129,3	62,3	229,7
Dettes financières, part à moins d'un an	8,2						8,2
Dettes de location	7,0						7,0
Instruments dérivés courants	0,7						0,7
Découverts bancaires	40,2						40,2
Autres passifs financiers courants	130,5						130,5
Total passifs financiers courants	186,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	186,5
Total Passifs financiers	186,5	14,3	12,0	11,8	129,3	62,3	416,3

7.6 Variation des passifs financiers

En millions d'euros	31.12.2019	Flux cash					Flux non cash			30.06.2020
		Emission dette financière long terme	Remboursement dette financière	Variation des découverts	IFRS 16 - loyers	Total flux cash	Effets de change	Autres	Total flux non cash	
Dettes financières, part à plus d'un an	205,0	361,0				361,0	-7,9	-12,0	-19,9	546,1
Dettes de location, part à plus d'un an	24,4					0,0	-0,1	-2,3	-2,4	22,0
Autres passifs financiers	0,3					0,0		0,1	0,1	0,4
Dettes financières LT	229,7	361,0	0,0	0,0	0,0	361,0	-8,1	-14,1	-22,2	568,6
Instruments dérivés passifs non courants	0,0					0,0			0,0	0,0
Total Passifs financiers non courants	229,7	361,0	0,0	0,0	0,0	361,0	-8,1	-14,1	-22,2	568,6
Dettes financières, part à moins d'un an	8,2	19,0	-8,8			10,3		8,8	8,8	27,2
Dettes de location, part à moins d'un an	7,0				-4,0	-4,0		4,3	4,3	7,2
Instruments dérivés courants	0,7					0,0		-0,5	-0,5	0,2
Découverts bancaires	40,2			-40,2		-40,2			0,0	0,0
Autres passifs financiers	130,5					0,0			0,0	130,5
Total Autres passifs financiers courants	186,5	19,0	-8,8	-40,2	-4,0	-34,0	0,0	12,6	12,6	165,1
Total Passifs financiers	416,3	380,0	-8,8	-40,2	-4,0	327,0	-8,1	-1,6	-9,6	733,6

Les flux non cash correspondent à la constatation du coût amorti sur la dette relative au droit d'exploitation exclusif des jeux et au reclassement des tombées de dettes financières à moins d'un an en autres passifs financiers courants.

Les flux cash de la dette financière long terme de 380 M€ correspondent au crédit syndiqué mis en place pour le financement de contrepartie financière des droits exclusifs d'exploitation.

8 Flux de trésorerie

La progression des dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations est expliquée principalement par l'amortissement des droits d'exploitation exclusifs et par les dépréciations décrites en note 3.2.3. Autres produits et charges opérationnels.

Les fluctuations de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (+196 M€ sur le 1^{er} semestre 2020 et +64 M€ au 1^{er} semestre 2019) résultent essentiellement du changement du calendrier de règlement des prélèvements publics, effectués sur un rythme mensuel en 2020 (vs. principalement hebdomadaire en 2019) suite à la modification de la fiscalité.

Les investissements nets des dettes sur acquisitions d'immobilisations et avances versées s'élèvent à 423 M€ au 1^{er} semestre 2020 (32 M€ au 1^{er} semestre 2019) et portent principalement sur les droits exclusifs d'exploitation pour 380 M€, dont la contrepartie financière a été réglée le 21 avril 2020 et sur des développements des systèmes d'information de production et de back-office, ainsi que sur les terminaux de prises de jeu.

Les acquisitions de titres sur le 1^{er} semestre 2019 concernent Sporting Group.

L'émission de dette financière à long terme de 380 M€ correspond au crédit syndiqué mis en place pour le financement de la contrepartie financière des droits exclusifs d'exploitation.

Les loteries participantes du jeu Euromillions¹⁶ ont constitué un trust, de droit anglais, afin de couvrir les risques de contrepartie et de défaut. Le trust est géré par un trustee, The Law Debenture Trust Corporation. Pour FDJ, les sommes déposées dans un fonds au titre des garanties sont gérées par le trustee (qui est seul à avoir la capacité à faire exécuter les paiements) et sont exclusivement allouées aux gagnants du jeu Euromillions, pour 73 M€ au 30 juin 2020 (77 M€ au 31 décembre 2019) ; elles sont incluses dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

¹⁶ An Post (Irlande), Camelot (Royaume-Uni), FDJ, la Loterie nationale belge, la Loterie nationale luxembourgeoise, Österreichische Lotterien (Autriche), Santa Casa de Misericórdia (Portugal), SELAE (Espagne), Swisslos (Suisse), Loterie Romande (Suisse).

9 Participations dans les coentreprises

En millions d'euros	Total
Valeur des titres au 31.12.2019	14,5
Variation de périmètre	0,0
Quote-part de résultat net 30.06.2020	0,5
Dividendes	0,0
Ecarts de conversion	-0,2
Valeur des titres au 30.06.2020	14,9

10 Impôt

En millions d'euros	30.06.2020	30.06.2019
Total charge d'impôt sur le résultat	-38,8	-44,4
Résultat avant impôt	89,0	140,2
Taux effectif d'impôt	-43,6%	-31,6%

Le taux effectif d'impôt ressort à 43,6% (31,6% en juin 2019). Les dépréciations décrites en note 3.2.3 Autres produits et charges opérationnels non courants, qui ne sont pas déductibles, constituent la principale source d'écart entre le taux effectif et théorique d'impôt. Le taux effectif d'impôt de la maison-mère est de 31,6%.

11 Résultat par action

	30.06.2020	30.06.2019
Résultat part du Groupe (en millions d'euros)	50,2	95,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 30 juin 2020* et 30 juin 2019 **	190 954 300	191 000 000
Résultat de base par action (en euros)	0,26	0,50
Résultat dilué par action (en euros)	0,26	0,50

* Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 30.06.2020 est net des actions autodétenues.

** Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 30.06.2019 tient compte de la division de la valeur nominale des actions intervenue le 4 novembre 2019 et décrite ci-après

L'assemblée générale du 4 novembre 2019 a décidé de diviser la valeur nominale des actions de la société par 955 par échange de 191 000 000 actions nouvelles de 0,40 euro chacune de valeur nominale pour 200 000 actions anciennes de 382 euros de valeur nominale. Cette division du nominal doit être prise en compte dans le calcul et la comparaison des résultats par actions sur les différentes périodes. Conformément à la norme IAS 33, les résultats par action ont été ajustés rétrospectivement pour tenir compte de cette opération.

FDJ considère avoir acquis les actions détenues auparavant par Soficoma. Au regard du litige en cours avec la société Soficoma, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ne prend pas en compte cette opération (voir note 13 Transactions avec les parties liées).

Le Groupe n'ayant émis aucun instrument dilutif ou non dilutif sur l'ensemble des périodes présentées, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

12 Capitaux propres

12.1 Capital social

Le capital social de FDJ s'élève à 76 400 000 € et est composé de 191 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,40 € chacune.

12.2 Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice. Ils s'élèvent à 0,2 M€ au 30 juin 2020 et à 0,3 M€ au 31 décembre 2019.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, un programme de rachat d'actions destiné à animer le titre FDJ, conforme aux dispositions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers, avait été autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2019. 28 728 actions sont ainsi détenues en date du 30 juin 2020 (6 000 actions au 31 décembre 2019).

En 2019, dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés proposée concomitamment à sa privatisation, FDJ a acheté, en application de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale du 4 novembre 2019, des actions aux fins de les remettre au FCPE Groupe dépositaire des bénéficiaires de l'Offre Réservée aux Salariés. Au 31 décembre 2019, FDJ a conservé 6 896 de ses propres actions, certains salariés et anciens salariés n'ayant pas pu acheter l'ensemble des actions réservées. Ces actions ont été cédées au 30 juin 2020.

12.3 Distribution de dividendes

Les dividendes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2020 sont de 86 M€, soit 0,45 € par action.

12.4 Réserves

L'activité du Groupe dans le domaine de l'organisation et de l'exploitation des jeux d'argent implique des risques et engagements spécifiques, particulièrement importants, qu'il se doit d'anticiper par des couvertures adaptées.

Les statuts de FDJ (article 29.A) ont institué une réserve statutaire pour faire face aux risques rares (fréquence d'occurrence très faible et montant très élevé de plusieurs événements de jeux qui se reproduiraient sur une même période) et extrêmes (fréquence d'occurrence extrêmement faible, montant très élevé). Cette réserve statutaire peut être utilisée en cas de survenance des risques décrits ci-dessous, notamment dans l'hypothèse où l'assurance des risques de contrepartie (cf note 3.4.1 Risque de contrepartie) ne suffirait pas à couvrir les risques du jeu.

Les risques couverts sont :

- les risques opérationnels pouvant survenir à tout moment du cycle de vie des jeux (conception, production des supports, logistique, commercialisation, ...). Ils sont évalués, après effet impôt, à 0,3 % des mises, soit 52 M€ à fin juin 2020, sur la base des comptes 2019 ;

- les risques de contrepartie rares et extrêmes, évalués ponctuellement en cas de modification majeure de l'offre de jeux ou du comportement des joueurs. Au 30 juin 2020, comme en 2019, ils sont couverts à hauteur de 40 M€.

La réserve statutaire s'établit à 92 M€ au 30 juin 2020.

13 Transactions avec les parties liées

13.1 Etat

L'Etat n'est plus actionnaire majoritaire au capital de FDJ mais dispose toutefois d'un contrôle étroit sur cette dernière lui accordant des prérogatives spécifiques dont notamment un droit de veto octroyé au commissaire du gouvernement sur les décisions prises au cours des instances de FDJ, l'approbation par décret des modifications des statuts de FDJ, et également l'obtention d'un agrément préalable des Ministres chargés de l'Économie et du Budget, après consultation de l'Autorité Nationale des Jeux pour l'entrée en fonction du Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués de FDJ.

Le Décret Droits Exclusifs du 17 octobre 2019 fixe des fourchettes et/ou plafonds de TRJ par gamme de jeux tandis que l'article 138 I° de la loi Pacte met ainsi en place un prélèvement au profit de l'Etat calculé sur la base du Produit Brut des Jeux soit, en l'occurrence, la différence entre les sommes engagées à partir du 1^{er} janvier 2020 par les joueurs et les sommes à verser ou à reverser aux gagnants. Le taux de ce prélèvement est fixé à 54,5 % pour les jeux de tirage traditionnels dont le premier rang est réparti en la forme mutuelle et à 42% pour les autres jeux de loterie. Les conditions et modalités de recouvrement annuel de ce prélèvement sont définies par décret.

Les montants inscrits à ce titre au compte de résultat et dans la situation financière pour les deux périodes sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>		30.06.2020	30.06.2019
Etat de la situation financière - Actif	Droits exclusifs d'utilisation (valeur brute)	380,0	380,0
Etat de la situation financière - Actif	Acompte sur excédent du fonds permanent	265,0	265,0

<i>En millions d'euros</i>		30.06.2020	31.12.2019
Etat de la situation financière - Passif	Prélèvements publics	540,6	414,8
Etat de la situation financière - Passif	Fonds joueurs clos au 1er janvier 2020	103,8	103,8
Etat de la situation financière - Passif	Dettes envers l'Etat	0,0	380,0

<i>En millions d'euros</i>		30.06.2020	30.06.2019
Compte de résultat	Prélèvements publics	1 429,8	1 692,4

La convention conclue entre l'état et FDJ, en date du 17 octobre 2019, prévoit qu'au terme normal ou anticipé des droits exclusifs, les biens strictement nécessaires à l'exploitation des droits exclusifs sont repris par l'Etat contre une indemnité correspondant à la valeur vénale des immeubles et la valeur nette comptable des autres immobilisations.

Les transactions entre FDJ et d'autres entreprises publiques (France Télévisions, EDF, SNCF, La Poste) sont toutes réalisées à des conditions normales de marché.

13.2 Autres parties liées

Les transactions entre FDJ et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, sont éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans cette note.

Il n'y a pas de dotation à la Fondation d'entreprise FDJ au 30 juin 2020, comme au 30 juin 2019.

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ayant une influence notable sur le Groupe.

14 Procédures contentieuses et judiciaires en cours

Des adhérents de l'Union Nationale des Diffuseurs de Jeux (UNDJ) ont assigné la Française des Jeux en mai 2012 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour voir prononcer la résiliation judiciaire de l'avenant au contrat de courtier mandataire signé en 2003. Cette affaire est actuellement en cours devant cette juridiction.

Le 6 août 2015, 67 courtiers-mandataires ont assigné La Française des Jeux, auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Ils ont formulé des demandes de dommages et intérêts, suite à la résiliation de leurs contrats de courtiers mandataires. Le 3 octobre 2016, le Tribunal a débouté les courtiers de l'intégralité de leurs demandes. Ils ont fait appel de cette décision en novembre 2016 auprès de la Cour d'appel de Paris. Par arrêt du 27 mars 2019, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement en toutes ses dispositions. Les courtiers-mandataires ont formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt en juin 2019. Cette affaire est actuellement en cours devant la Cour de Cassation.

FDJ a assigné le 23 mai 2017 Soficoma, société civile, pour voir constater la perte de sa qualité d'actionnaire de FDJ. Par jugement du 23 mai 2019, le Tribunal de Commerce de Marseille a fait droit à la demande de FDJ. Soficoma a interjeté appel de ce jugement le 20 juin 2019 devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Cette affaire est actuellement en cours devant la Cour d'Appel.

15 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Cautions et garanties à premières demandes	21,1	20,4
Contrat de parrainage	1,5	7,5
Fonds d'investissement	43,4	47,7
Engagements de bonne fin*	75,1	85,5
Droits d'images des coureurs et engagement association L'Echappée	0,3	0,5
Compte séquestre	1,1	1,1
Loyers immobiliers et véhicules	2,4	4,0
Hypothèque sur bien acquis	100,0	104,6
Paris 2024 partenariat	22,2	28,6
Autres Engagements donnés	1,3	2,1
Total engagements donnés	268,5	302,1
Engagements reçus		
Engagements reçus de bonne fin et restitution d'acomptes	113,7	127,7
Garantie de restitution des mises et paiements des lots	357,2	321,8
Assurance couverture du risque de contrepartie	150,0	150,0
Lignes de crédit confirmées	300,0	-
Total engagements reçus	920,9	599,5

*Dont contrats imprimeurs 41 M€ en 2020 et 49 M€ en 2019

16 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture significatif autre que ceux mentionnés dans ce document n'a été identifié.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S au capital de 2 510 460 €
672 006 483 RCS Nanterre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020)

A l'assemblée générale

La Française des Jeux

3-7, quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société La Française des Jeux, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 29 juillet 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Présentation générale du Groupe » qui expose le contexte particulier du cadre réglementaire de la société et ses évolutions.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 29 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Philippe VINCENT

Jean-Paul COLLIGNON

Jean-François VIAT

Nadège PINEAU